

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 23 février 2004

### SOMMAIRE

<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel nominal</b>	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Installation</b> de monsieur Yves Durieux dans ses fonctions de conseiller communautaire	(p. 5)
<b>Communication</b> de monsieur le président relative à la démission de madame Marguerite Fayle	(p. 5)
<b>Communication</b> de monsieur le président relative à la démission de monsieur Etienne Tête de ses fonctions de vice-président	(p. 5)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique en date du 22 décembre 2003	(p. 5)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par délibération du 3 mars 2003 (dossier n° 2004-1666)	(p. 5)
<b>Election</b> d'un représentant au sein de l'association Le club des villes cyclables (dossier n° 2004-1668)	
* <b>Opérations</b> de vote	(p. 12)
* <b>Résultats</b> du vote	(p. 17)
<b>Rapport</b> d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la société Asvel basket (exercices 1998 à 2002)	(p. 24)

Les textes des délibérations n°2004-1666 à 2004-1728 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 332.

**N° 2004-1666** *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 5 janvier 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 5)*

### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2004-1667</b>	<i>Corbas - Exonération de redevance d'occupation du domaine public 10, rue du Mont Blanc au profit de la société Cibevial - (p. 10)</i>
<b>N° 2004-1668</b>	<i>Adhésion à l'association dénommée Le Club des villes cyclables - (p. 11)</i>
<b>N° 2004-1669</b>	<i>Lyon 6° - Conception, fourniture et pose des sièges de la salle 3000 - Lancement de la consultation par voie d'appel d'offres restreint sur performances - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1670</b>	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Autorisation de signer le contrat avec l'artiste Xavier Veilhan dans le cadre du 1 % artistique à affecter à la décoration des constructions publiques - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1671</b>	<i>Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération anticipée - Convention avec l'Opac de Villeurbanne - Avenant n° 1 - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1672</b>	<i>Lyon 3° - Quartier de la Part-Dieu - Placette haute de la bibliothèque - Réaménagement - Avenant n° 2 au mandat confié à la SERL - (p. 7)</i>
<b>N° 2004-1673</b>	<i>Lyon 1er - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) de renouvellement urbain - Bilan de la concertation - Convention d'opération - Participations financières - (p. 12)</i>
<b>N° 2004-1674</b>	<i>Villeurbanne - Restructuration et extension du Théâtre national populaire (TNP) - Relocalisation de la halte-garderie des Gratte-Ciel - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Approbation - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1675</b>	<i>Lyon 2° - Opération Lyon-Confluence - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Approbation - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1676</b>	<i>Lyon 6° - Parc de la Tête d'Or - Revalorisation - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Approbation - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1677</b>	<i>Craponne - ZAC Centre-Ville - Suppression - (p. 7)</i>
<b>N° 2004-1678</b>	<i>Lyon 2° - Opération Lyon-Confluence - ZAC Lyon-Confluence-Première phase - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - (p. 12)</i>
<b>N° 2004-1679</b>	<i>Travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie - Autorisation de signer deux marchés - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1680</b>	<i>Travaux de maintenance d'ouvrages d'art et de construction de petits ouvrages - Autorisation de signer deux marchés - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1681</b>	<i>Etudes géotechniques - Autorisation de signer deux marchés - (p. 6)</i>
<b>N° 2004-1682</b>	<i>Feyzin, Corbas, Tassin la Demi Lune - Aménagement de carrefours constitués de voiries départementales et communautaires - Approbation de conventions de participation - (p. 6)</i>

- N° 2004-1683** *Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Georges - Tunnel Lavarenne - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant au mandat de travaux avec la société Lyon Parc Auto - (p. 15)*
- N° 2004-1684** *Emplacements affectés à l'exploitation des kiosques-buvettes - Approbation d'un nouveau cahier des charges et de la convention-type - (p. 6)*
- N° 2004-1685** *Fourniture, pose et entretien de métallerie et de mobilier urbain - Lot n° 2 rive gauche du Rhône - Autorisation de signer le marché - (p. 6)*
- N° 2004-1686** *Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux des postes de contrôle régulation, tunnels et bornes - Autorisation de signer le marché - (p. 6)*
- N° 2004-1687** *Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 par reconduction expresse - Autorisation de signer les marchés - (p. 6)*
- N° 2004-1688** *Maintenance des sources lumineuses des équipements de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché - (p. 6)*
- N° 2004-1689** *Travaux de peinture de supports et accessoires de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché - (p. 6)*
- N° 2004-1690** *Travaux électriques et de génie civil nécessaires à l'investissement de la signalisation lumineuse et des équipements de contrôle d'accès bornes et barrières - Autorisation de signer le marché - (p. 6)*
- N° 2004-1726** *Mions, Saint Priest - Parc d'Activités de la Fouillouse - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, du projet de programme d'équipements publics (PEP) et de la convention d'aménagement - (p. 7)*
- N° 2004-1727** *Travaux de marquage pour la signalisation au sol pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 par reconduction expresse - Autorisation de signer trois marchés - (p. 6)*

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- N° 2004-1691** *Grand prix du design - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière - (p. 8)*
- N° 2004-1692** *Agence pour le développement économique de la région Lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 2 à la convention triennale 2003-2005 - Programme d'actions 2004 - Participation annuelle - (p. 17)*
- N° 2004-1693** *Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales, pour le programme 2004 des jeunes ambassadeurs de Lyon - Avenant n°1 - (p. 8)*
- N° 2004-1694** *Soutien à l'Association pour le développement de l'université de la mode - Participation financière - (p. 8)*
- N° 2004-1695** *Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine - Programme d'actions 2004 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle - Subvention - (p. 18)*
- N° 2004-1696** *Animation économique conférence nord-est - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière - (p. 8)*
- N° 2004-1697** *Animation économique conférences ouest et nord-ouest - Convention avec l'association Techlid - Participation financière - (p. 19)*
- N° 2004-1698** *Animation technopolitaine du site de la Doua - Avenant à la convention avec l'Insa de Lyon (programme 2004) - Participation financière - (p. 8)*
- N° 2004-1699** *Développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Subvention à l'association Vouloir entreprendre - Avenant à la convention du 19 novembre 2001 - (p. 20)*
- N° 2004-1700** *Subvention à l'association Doc Forum - (p. 8)*
- N° 2004-1701** *Convention avec l'association Lyon infocité - Subvention - (p. 8)*
- N° 2004-1702** *Animation économique conférence val de Saône - Convention avec le syndicat Saône Mont d'Or - (p. 8)*

## COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

- N° 2004-1703** *Lyon 8° - Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Avenant n° 1 - Lot n° 20 : électricité-courants forts - (p. 9)*
- N° 2004-1704** *Opérations globalisées - Acquisition foncière - programme 2004 - (p. 21)*
- N° 2004-1705** *Exercice 2004 - Décisions modificatives - (p. 21)*
- N° 2004-1706** *Société Valorly - Traité de concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères (Uiom) de Lyon-nord - Mise en place d'une cession de créances - Acceptation - Convention tripartite - (p. 21)*

**N° 2004-1707** *Sogely - Prolongation de la durée de la mission de gestion et d'exploitation du marché d'intérêt national de Lyon-Perrache - Avenant n° 5 - (p. 22)*

## **COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

**N° 2004-1708** *Saint Genis Laval - Lotissement Le Beaunant - Chemin de la Bégonnière - Assainissement de voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - (p. 22)*

**N° 2004-1709** *Vaulx en Velin - Collecteur nord - Construction d'un collecteur sous le chemin de Balmont, entre le rond-point d'Orcha et la rue Lavoisier - Autorisation de signer un avenant - (p. 9)*

**N° 2004-1710** *Villeurbanne, Vaulx en Velin - Rue du Canal - Collecteur nord - Ouvrage de rejet - Autorisation de signer un avenant - (p. 9)*

**N° 2004-1711** *Mions - Quartier des Brosses - Assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - (p. 9)*

**N° 2004-1712** *Révision des périmètres de protection de la prise d'eau du lac de Miribel-Jonage - DUP et engagement des études correspondantes - (p. 9)*

**N° 2004-1713** *Communes du SAGE de l'Est lyonnais - Convention 2004 avec le Conseil général pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux - (p. 9)*

**N° 2004-1714** *Contrat d'agglomération 2003-2006 avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour les aides à intervenir au titre des actions menées par la Communauté urbaine en matière de lutte contre les toxiques, d'assainissement, de préservation de ressources et d'alimentation en eau potable - (p. 23)*

**N° 2004-1715** *Bron - Avenue Camille Rousset - Construction d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - (p. 9)*

**N° 2004-1716** *Société Valorly - Traité de concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères (Uiom) de Lyon-nord - Mise aux normes du traitement des fumées - Projet d'avenant n° 8 - (p. 21)*

**N° 2004-1717** *Transport, stabilisation et mise en centre d'enfouissement technique des cendres volantes et des gâteaux de filtration produits par le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Autorisation de signer le marché - (p. 9)*

**N° 2004-1718** *Transport et stockage en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et des déchets divers - Autorisation de signer le marché - (p. 9)*

**N° 2004-1719** *Reprise des ferrailles en provenance des déchetteries de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - (p. 9)*

**N° 2004-1720** *Transport et valorisation des mâchefers issus du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Lot n° 1 - Autorisation de signer un marché - (p. 10)*

**N° 2004-1721** *Transport et valorisation des mâchefers issus du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - (p. 10)*

**N° 2004-1722** *Reprise des journaux-magazines et gros de magasin provenant de la collecte sélective du Grand Lyon et reprise de papiers et de cartons provenant des déchetteries - Autorisation de signer les marchés - (p. 10)*

**N° 2004-1723** *Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - (p. 10)*

**N° 2004-1724** *Jonage - Construction d'une nouvelle station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure - (p. 9)*

**N° 2004-1725** *Créations et transformations d'emplois - (p. 10)*

**N° 2004-1728** *Développement durable - Utilisation contrôlée des bois tropicaux et des bois issus de forêts anciennes - (p. 23)*

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
président**

Le lundi 23 février 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 13 février 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Tête, Calvel, Braillard, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Assi, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Blein, Bonnard, Bouju, Brochier, Buffet, Buronfosse, Chabrolle, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Mme Friehe, MM. Galliano, Gandilhon, Genin, Gignoux, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, Orcel-Busseneau, M. Perret, Mme Pesson, MM. Philip, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, Rabatel, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Sturla, Téodori, Terracher, Thivillier, Mme Tourniaire, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** MM. Queyranne (pouvoir à M. Linossier), Colin (pouvoir à M. Bertrand), Joly (pouvoir à M. Desseigne), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Bideau, Broliquier (pouvoir à Mme d'Anglejan), Chapas (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Sauzay), Mme De Coster (pouvoir à Mme Pesson), MM. Flaconnèche (pouvoir à M. Philipps), Forissier (pouvoir à M. Lelièvre), Fournel (pouvoir à M. Benarbia), Mme Gautier (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), MM. Gonon (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Petitjean (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Rendu (pouvoir à M. Gignoux), Sardat (pouvoir à M. Buffet), Serres (pouvoir à M. Darne J.C.), Mme Spiteri (pouvoir à M. Laurent), MM. Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Uhlich (pouvoir à Mme Bertrix).

**Absents non excusés :** MM. Barge, Barret, Beauverie, Béghain, Mme Mailler, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Rodde, Turcas, Vial.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Paoli (pouvoir à M. Jeannot), Mmes Guillaume (pouvoir à M. Téodori), Rabatel (pouvoir à Mme Mermoud), M. Sangalli (pouvoir à M. Chabrolle).

---

**Installation de monsieur Yves Durieux  
dans ses fonctions de conseiller communautaire**

**M. LE PRÉSIDENT :** La ville de Rillieux la Pape a réélu ses conseillers communautaires, messieurs Jacky Darne et Jean-Christophe Darne ont été confirmés dans leurs fonctions et monsieur Yves Durieux a été élu.

Monsieur Durieux a été convoqué pour notre séance et est présent ce soir. Je voudrais donc lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée et le déclare installé dans ses fonctions.

*(Applaudissements).*

---

**Communication de monsieur le président relative à la  
démission de madame Marguerite Fayle**

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Marguerite Fayle a démissionné de son mandat de conseillère municipale de Vernaison. Son mandat de conseillère communautaire est donc caduque.

En votre nom à tous, je la remercie du travail effectué dans les différentes instances où elle siégeait.

---

**Communication de monsieur le président relative à la  
démission de monsieur Etienne Tête  
de ses fonctions de vice-président**

**M. LE PRÉSIDENT :** Enfin, dernière communication, monsieur Etienne Tête a démissionné de son mandat de vice-président de la Communauté par courrier en date du 13 février 2004. Cette démission sera effective lorsque monsieur le préfet du Rhône l'aura acceptée.

Nous procéderons alors à l'élection d'un nouveau vice-président lors de notre prochaine séance et, pour que la presse ne se méprenne pas sur les conditions de démission de monsieur Tête, je veux lui répéter ici toute l'affection que j'ai pour lui.

*(Bruits divers dans la salle).*

---

**Adoption du procès-verbal de la séance publique  
du 22 décembre 2003**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 22 décembre 2003. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2004-1666** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 5 janvier 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport n° 2004-1666.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

---

**N° 2004-1669** - Lyon 6° - Conception, fourniture et pose des sièges de la salle 3000 - Lancement de la consultation par voie d'appel d'offres restreint sur performances - Direction générale - Direction des grands projets -

**N° 2004-1670** - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Autorisation de signer le contrat avec l'artiste Xavier Veilhan dans le cadre du 1 % artistique à affecter à la décoration des constructions publiques - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné madame Nachury comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1669 et 2004-1670. Madame Nachury, vous avez la parole.

**M. le vice-président TÊTE** : Excusez-moi, il y a juste une erreur de numérotation par rapport au document qu'on a reçu ou une erreur de transmission, je ne sais pas d'où ça vient mais on avait souhaité une discussion commune sur les rapports numéros 2004-1706 et 2004-1716 qui concernent Valorly. Le rapport numéro 2004-1716 a été mis dans la première partie. L'intention des Verts est donc une seule et même intervention mais qui porte sur les deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il me semble que l'on a mis ensemble Valorly et Sogely.

**M. le vice-président TÊTE** : Justement, il y a une erreur de transmission, il y a une confusion entre le numéro 2004-1707 et le 2004-1716 ; il faut donc sortir ce dernier de la première partie et le mettre avec le numéro 2004-1706.

**M. LE PRÉSIDENT** : D'accord. Madame Nachury.

**Mme NACHURY**, rapporteur : Avis favorable de la commission déplacements et urbanisme sur ces deux dossiers qui concernent l'extension du palais des Congrès à la Cité internationale.

Adoptés.

Rapporteur : Mme NACHURY.

**N° 2004-1671** - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération anticipée - Convention avec l'Opac de Villeurbanne - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-1674** - Villeurbanne - Restructuration et extension du Théâtre national populaire (TNP) - Relocalisation de la halte-garderie des Gratte-Ciel - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**N° 2004-1675** - Lyon 2° - Opération Lyon-Confluence - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**N° 2004-1676** - Lyon 6° - Parc de la Tête d'Or - Revalorisation - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**N° 2004-1679** - Travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie - Autorisation de signer deux marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1680** - Travaux de maintenance d'ouvrages d'art et de construction de petits ouvrages - Autorisation de signer deux marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1681** - Etudes géotechniques - Autorisation de signer deux marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1682** - Feyzin - Corbas - Tassin la Demi Lune - Aménagement de carrefours constitués de voiries départementales et communautaires - Approbation de conventions de participation - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1684** - Emplacements affectés à l'exploitation des kiosques-buvettes - Approbation d'un nouveau cahier des charges et de la convention-type - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1685** - Fourniture, pose et entretien de métallerie et de mobilier urbain - Lot n° 2 rive gauche du Rhône - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1686** - Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux des postes de contrôle régulation, tunnels et bornes - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1687** - Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 par reconduction expresse - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1688** - Maintenance des sources lumineuses des équipements de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1689** - Travaux de peinture de supports et accessoires de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1690** - Travaux électriques et de génie civil nécessaires à l'investissement de la signalisation lumineuse et des équipements de contrôle d'accès bornes et barrières - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1727** - Travaux de marquage pour la signalisation au sol pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 par reconduction expresse - Autorisation de signer trois marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1671, 2004-1674 à 2004-1676, 2004-1679 à 2004-1682, 2004-1684 à 2004-1690 et 2004-1627. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Sur le rapport numéro 2004-1671, il s'agit d'approuver une opération par anticipation afin de permettre de donner à l'Opac les sommes qui lui sont dues et surtout de mobiliser les fonds européens afférents. La commission a donné un avis favorable à cette délibération.

A propos des rapports numéros 2004-1674 à 2004-1676, il s'agit de trois rapports concernant l'approbation finale des dossiers de révision simplifiée du POS à l'issue des procédures d'enquête publique en prenant en compte, le cas échéant, des remarques des commissaires-enquêteurs. Il s'agit de l'opération Lyon-Confluence, du parc de la Tête d'Or et de la restructuration-extension du TNP. La commission a donné un avis favorable à ces trois rapports.

Les rapports numéros 2004-1679 à 2004-1681 concernent une série de marchés pour lesquels la commission a donné un avis favorable.

Le rapport numéro 2004-1682 concerne l'aménagement de carrefours constitués de voiries départementales et communautaires. Le Département envisage l'aménagement de carrefours giratoires à l'intersection des routes départementales et communautaires afin d'améliorer la sécurité de la circulation et a proposé à la Communauté un cofinancement au prorata de la domanialité des branches du carrefour. Après accord de la commission mixte Conseil général-Communauté urbaine, il est proposé d'appliquer ce principe de participation communautaire pour les trois opérations suivantes qui seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département :

- à Corbas, le carrefour de la RD 148, dit boulevard Jean Mermoz avec la route de Marennes, participation de 50 % du Grand Lyon,
- à Feyzin, le carrefour de la RD 12 avec la route des Brotteaux, participation du Grand Lyon à hauteur de 33 %,
- à Tassin la Demi Lune, la RD 7 dite route de Sain Bel avec l'impasse des Coquelicots, participation du Grand Lyon : 50 %.

Il va de soi que ces participations sont calculées sur la base du coût des travaux hors taxe.

Ensuite, pour le rapport numéro 2004-1684, j'attire particulièrement l'attention de mes collègues puisqu'il s'agit de la modification du cahier des charges qui gère l'exploitation des kiosques-buvettes dits aussi "pieds humides" à Lyon. La Communauté urbaine gère dix kiosques-buvettes implantés dans le domaine public suivant les dispositions d'un cahier des charges qui date de 1994. Un groupe de travail a mené une réflexion afin d'améliorer les dispositions juridiques de mise à disposition de ces équipements et de préciser les droits et obligations de l'exploitant. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les dispositions du nouveau cahier des charges et de la convention type. Ce nouveau contrat sera mis en œuvre à l'échéance de chacune des conventions actuelles.

J'ai ensuite, avec le rapport numéro 2004-1685, un marché pour lequel la commission a donné un avis favorable. Il en est de même avec les numéros 2004-1686, 2004-1687 et 2004-1688.

Pour le rapport numéro 2004-1689, il s'agit là encore d'un marché pour lequel la commission a rendu un avis favorable. Il s'agit de la peinture des supports de signalisation lumineuse.

Enfin, le dernier marché concerne les travaux électriques et de génie civil pour lequel la commission a également rendu un avis favorable.

Voilà pour toute cette série de rapports de la commission déplacements et urbanisme.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

---

**N° 2004-1672** - Lyon 3° - Quartier de la Part-Dieu - Placette haute de la bibliothèque - Réaménagement - Avenant n° 2 au mandat confié à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1672. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

**M. LELIÈVRE**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'un avenant n° 2 au mandat confié à la SERL concernant le réaménagement de la placette haute de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu. Le montant de l'avenant est de 35 880 € TTC. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

---

**N° 2004-1677** - Craponne - ZAC Centre-Ville - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1677. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

**M. IMBERT**, rapporteur : Il s'agit de la suppression de la ZAC Centre-Ville à Craponne qui se termine avec un solde créditeur de 155 742,10 € en tenant compte bien sûr que la Communauté urbaine avait fait les avances nécessaires auparavant. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

---

**N° 2004-1726** - Mions - Saint Priest - Parc d'Activités de la Fouillouse - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, du projet de programme d'équipements publics (PEP) et de la convention d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1726. Monsieur Polga, vous avez la parole.

**M. le vice-président POLGA**, rapporteur : Monsieur le président, on m'a dit que ce rapport était retiré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, il n'est pas retiré, on le maintient.

**M. le vice-président POLGA** : Monsieur le président, dans ce rapport concernant la ZAC du Parc d'Activités de la Fouillouse située sur les communes de Saint Priest et de Mions, il s'agit d'approuver son projet global de construction et son bilan financier prévisionnel. Il s'agit également d'approuver le programme des équipements publics et la convention souscrite avec la société Foncier conseil. Il s'agit également de décider que les constructions réalisées à l'intérieur du parc d'activités seront exclues du champs d'application de la TLE et, enfin, que les financements des travaux primaires de voirie, estimés à 550 000 €, seront pris en compte selon un échéancier prévisionnel, c'est-à-dire 250 000 € et 300 000 € en 2005. Il y a un avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2004-1691** - Grand prix du design - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2004-1694** - Soutien à l'Association pour le développement de l'université de la mode - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1691 et 2004-1694. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Monsieur le président, pour le rapport numéro 2004-1691, il s'agit d'un soutien apporté à la Chambre de commerce pour une action de collaboration entre les commerçants et les designers pour améliorer l'esthétique de leur boutique. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

Pour le rapport numéro 2004-1694, il s'agit d'une subvention à l'Association pour l'université de la mode pour l'organisation de la troisième édition du marché de la mode qui est une manifestation à la fois économique et festive. Avis favorable de la commission. Il y a une modification à apporter à ce rapport : à la suite d'une erreur matérielle, il convient de lire, dans le paragraphe "Le marché de la mode Vintage" : "*Dans ce cadre, le marché de la mode Vintage est organisé par l'Association pour l'université de la mode...*" au lieu de : "*Dans ce cadre, le marché de la mode Vintage est organisé par l'université de la mode...*".

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2004-1693** - Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales, pour le programme 2004 des jeunes ambassadeurs de Lyon - Avenant n°1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2004-1698** - Animation technopolitaine du site de la Doua - Avenant à la convention avec l'Insa de Lyon (programme 2004) - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1693 et 2004-1698. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

**M. LARÉAL**, rapporteur : Monsieur le président, le rapport numéro 2004-1693 est relatif à une subvention à l'Association pour les relations et les études internationales et sert à cofinancer l'action jeunes ambassadeurs de Lyon.

En ce qui concerne le deuxième rapport, le numéro 2004-1698, il s'agit d'une subvention au comité de développement scientifique et technologique de la Doua dans le cadre du plan "Lyon, métropole innovante". Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

**N° 2004-1696** - Animation économique conférence nord-est - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2004-1700** - Subvention à l'association Doc Forum - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2004-1701** - Convention avec l'association Lyon infocité - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2004-1702** - Animation économique conférence val de Saône - Convention avec le syndicat Saône Mont d'Or - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1696 et 2004-1700 à 2004-1702. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, le rapport numéro 2004-1696 concerne l'animation économique sur la conférence nord-est qui s'appelle aujourd'hui "plateau nord" qui couvre Périca.

Le 2004-1702 concerne aussi l'animation économique sur Saône Mont d'Or et nous aurons un troisième rapport, qui fera l'objet d'une discussion, qui concerne l'association Techlid ; donc, j'interviendrai sur la territorialisation à l'occasion de la discussion de ce troisième rapport.

Il y a un certain nombre de modifications à apporter :

- on parle du *syndicat Saône Mont d'Or*, la terminologie exacte est le ***syndicat des communes de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône***. Il est vrai que Saône Mont d'Or est plus facile mais la terminologie qui devrait être mise dans la délibération est celle que je viens d'évoquer ;

- on mentionne quinze communes, il y en a seize, on a oublié Poleymieux au Mont d'Or ;

- dans le premier paragraphe du délibéré, il faut remplacer aussi *Saône Mont d'Or* par ***syndicat des communes de l'aménagement, du développement, de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône***. Il s'agit bien sûr toujours de *Saône Mont d'Or*.

Le 2004-1700 est une subvention à l'association Doc Forum qui organise les biennales du savoir et qui joue un rôle important dans la réflexion sur l'économie du savoir.

Le 2004-1701 concerne une subvention à Lyon Infocité qui est, toujours dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'association qui fédère les entreprises du secteur.

Sur tous ces rapports, la commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ces dossiers aux voix :

- numéro 2004-1696 : adopté.
- numéros 2004-1700, 2004-1701 et 2004-1702 : même vote.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

---

### III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

---

**N° 2004-1703** - Lyon 8° - Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Avenant n° 1 - Lot n° 20 : électricité-courants forts - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Terracher comme rapporteur du dossier numéro 2004-1703. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

**M. TERRACHER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il s'agit de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales Rockefeller de Lyon. C'est l'avenant n° 1 pour le lot n° 20 : électricité-courants forts.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. TERRACHER.

---

### IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

---

**N° 2004-1709** - Vaulx en Velin - Collecteur nord - Construction d'un collecteur sous le chemin de Balmont, entre le rond-point d'Orcha et la rue Lavoisier - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1710** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Rue du Canal - Collecteur nord - Ouvrage de rejet - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Roche comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1709 et 2004-1710. Monsieur Roche, vous avez la parole.

**M. ROCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

**N° 2004-1711** - Mions - Quartier des Brosses - Assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1712** - Révision des périmètres de protection de la prise d'eau du lac de Miribel-Jonage - DUP et engagement des études correspondantes - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1724** - Jonage - Construction d'une nouvelle station d'épuration - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure - Direction générale - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1711, 2004-1712 et 2004-1724. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2004-1713** - Communes du SAGE de l'Est Lyonnais - Convention 2004 avec le Conseil général pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Chabrolle a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1713. Monsieur Chabrolle, vous avez la parole.

**M. CHABROLLE**, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération doit contribuer à une meilleure connaissance et protection de la nappe de l'est Lyonnais dont l'importance, vous le savez, est cruciale pour l'alimentation en eau potable du Grand Lyon. Ceci dans le cadre du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'est Lyonnais) en partenariat avec l'Agence de l'eau, le département et l'Etat. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CHABROLLE.

**N° 2004-1715** - Bron - Avenue Camille Rousset - Construction d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1715 et 2004-1716. Madame Mermoud, vous avez la parole ; pour le premier seulement, excusez-moi.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2004-1717** - Transport, stabilisation et mise en centre d'enfouissement technique des cendres volantes et des gâteaux de filtration produits par le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1718** - Transport et stockage en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et des déchets divers - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1719** - Reprise des ferrailles en provenance des déchetteries de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1717 à 2004-1719. Madame Tourniaire, vous avez la parole.



**Mme TOURNAIRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

**N° 2004-1720** - Transport et valorisation des mâchefers issus du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Lot n° 1 - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1721** - Transport et valorisation des mâchefers issus du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1722** - Reprise des journaux-magazines et gros de magasin provenant de la collecte sélective du Grand Lyon et reprise de papiers et de cartons provenant des déchetteries - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1720 à 2004-1722. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

**M. FILLOT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FILLOT.

**N° 2004-1723** - Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1723. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Monsieur le président, c'est un rapport dont l'intitulé est inexact : la commission affectée est celle des finances. Il s'agit d'un remboursement anticipé d'emprunt à taux plus réduit. C'est un rapport qui fait écho en second ; nous verrons tout à l'heure les rapports soumis à débat. Donc celui-ci n'entraîne aucune observation de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2004-1725** - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1725. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme RABATEL.

## DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2004-1667 - déplacements et urbanisme - Corbas** - Exonération de redevance d'occupation du domaine public 10, rue du Mont Blanc au profit de la société Cibeval - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1667. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Il s'agit d'accorder une exonération de redevance d'occupation du domaine public au 10, rue du Mont Blanc, c'est-à-dire sur le site des abattoirs, ceci au profit de la société Cibeval. Par arrêté du 29 avril 2003, la société Cibeval a été autorisée à déposer une statue sur le domaine communautaire devant l'entrée de son bâtiment administratif à Corbas. Considérant qu'il s'agit de la représentation d'une activité d'intérêt public, il est proposé d'exonérer de redevance l'installation de cette magnifique statue représentant un taureau.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Tête, vous avez demandé la parole sur le taureau.

**M. le vice-président TÊTE** : Sur ce dossier, je ne vais pas disserter sur le mérite qu'il y a que les futures victimes soient mises en statue puisque le taureau en est une dans le cas présent ; on ne fait peut-être pas autant de statues en politique pour les victimes !

Monsieur le président, ce dossier nous rappelle un autre dossier dans son évolution difficile puisque, le 8 juillet 2002, trois dossiers étaient à l'ordre du jour qui concernaient l'évolution des abattoirs et notamment la cession à la société Cibeval ainsi que l'indemnité de rupture anticipée d'un bail emphytéotique au profit de la société Cediv. A cette époque, notre groupe s'était interrogé sur la possibilité de verser une indemnité pour la rupture du bail emphytéotique de 500 000 F parce que la société risquait d'être en liquidation judiciaire. A cette époque, votre représentant avait expliqué que c'était tout à fait normal et légal.

Or, nous avons eu communication a posteriori du contrat de bail emphytéotique d'origine qui avait parfaitement prévu ce cas et avait explicitement indiqué qu'en cas de cessation d'activité suite à la liquidation de l'entreprise Cediv, il n'y avait pas lieu à versement d'indemnités. On sait que ce dossier fait l'objet d'un suivi attentif dans son devenir et c'est pour cela que l'occasion nous est donnée, quand on parle de taureau, de connaître l'évolution de ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous prendrons le dossier par les cornes et nous vous informerons de la suite de l'évolution.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2004-1668 - déplacements et urbanisme** - Adhésion à l'association dénommée Le Club des villes cyclables - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1668. Madame Besnard, vous avez la parole.

**Mme BESNARD**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, la commission a émis un avis très favorable et chacun se félicite de cette adhésion qui participe de la création d'une dynamique entre les villes françaises et européennes et de la diffusion de la culture vélo. Plusieurs conseillers ont également souhaité une accélération de la mise en œuvre du plan vélo pour que les intentions exprimées se traduisent aussi dans la réalité quotidienne de nos concitoyens.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole au groupe Les Verts.

**Mme VESSILLER** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous nous félicitons de l'adhésion de notre collectivité au Club des villes cyclables. Outre de nombreuses communes, la plupart des communautés urbaines sont déjà adhérentes de ce club mais celles des métropoles comme Lille, Marseille ou Lyon ne l'étaient pas encore et nous sommes donc maintenant l'une de celles-ci dans les grandes métropoles françaises. D'autres villes étrangères importantes comme Genève et Montréal en font partie.

Avec plus de 550 collectivités locales adhérentes au total, ce Club des villes cyclables est un partenaire européen reconnu. C'est en effet une association de collectivités qui a de plus en plus de poids dans le réseau des acteurs publics qui œuvrent dans le domaine des déplacements car le vélo est devenu au fil des ans un véritable enjeu pour les villes ; il ne relève plus seulement d'une action militante des associations mais constitue bien un enjeu de véritable politique publique. Rappelons d'ailleurs que le Premier ministre a demandé à madame la députée maire de Caen un rapport préalable à la définition d'une politique nationale du vélo, rapport qui devrait être rendu public prochainement, car la France est en effet l'un des pays européens à ne pas avoir une telle politique nationale.

Intégrer le Club des villes cyclables, c'est donc pour nous logique pour notre collectivité qui a des ambitions importantes de développement de ce mode de déplacement urbain qui est économe en énergie, non polluant et bénéfique pour la santé non seulement pour celui qui le pratique mais aussi indirectement pour les autres habitants de l'agglomération.

En effet, comme on a pu récemment le lire dans la presse avec le rapport sur les effets de la pollution sur la santé, on voit bien que la pollution de l'air due aux véhicules a des impacts importants. Il est donc urgent de développer des villes cyclables. Adhérons aux villes cyclables et rendons notre agglomération cyclable dès aujourd'hui ! Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe Socialiste.

**M. BONNARD** : Je suis tenté de dire "enfin !" mais c'est avec plaisir que je prends la parole pour applaudir à l'adhésion du Grand Lyon au Club des villes cyclables même si, une fois de plus, je verrai fleurir sur les lèvres de bon nombre de mes collègues les sourires s'adressant à ces doux-dingues utopistes qui pensent que la promotion du vélo dans nos villes n'est qu'un vulgaire gadget.

Ceci étant dit, je souhaite évoquer l'importance de cette adhésion pour vous présenter tout l'intérêt que porte le groupe Socialiste

au développement des circulations douces et également rappeler les actions engagées par le Grand Lyon en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans notre agglomération.

Le groupe Socialiste entend mieux répartir les déplacements dans notre agglomération entre les différents modes de déplacements. Le vélo, parmi les différents modes de circulation doux, doit prendre davantage de place ; il en prend déjà, il n'est que de voir le parc de stationnement vélos des Terreaux pour s'en convaincre. C'est le message que notre groupe affichera clairement dans la prochaine tribune du Grand Lyon magazine.

Le Grand Lyon n'a jamais affiché avec autant de pertinence et de volonté concrète pour les modes doux que depuis l'actuel mandat. Membre depuis 1991 pour Vénissieux du Club des villes cyclables et administrateur depuis 1995, je puis en porter témoignage. Pour la première fois, un vice-président sera nommé pour insuffler une dynamique des déplacements autres que la voiture. Il a déjà été nommé. Le résultat : nous avons voté en juillet dernier un plan des déplacements doux suite à une large concertation d'élus, de techniciens, de membres d'associations.

Je rappelle les actions menées depuis 2001, depuis l'installation de notre nouvelle majorité :

- ce sont 4 000 vélos qui seront mis à disposition du public,
- c'est un budget de 5 millions d'euros,
- ce sont plus de 400 kilomètres d'aménagements cyclables de tous ordres (pistes ou bandes cyclables),
- c'est l'aménagement de stationnements spécifiques vélos (plus de 500 arceaux abrités par an),
- c'est le développement des capacités d'accueil dans les parcs souterrains -je le rappelais tout à l'heure- et, dans un proche avenir, le prêt gratuit de vélos de Lyon Parc Auto à ses clients, amusant rapprochement de vocabulaire qui marque bien l'évolution des mentalités,
- c'est la Maison du vélo, lieu permettant de fédérer les associations et d'offrir au public un espace de réparation pour leur monture,
- c'est enfin un jalonnement spécifique aux aménagements cyclables prévus.

Tout cela doit permettre de faire évoluer les comportements de chacun et permet de vivre en harmonie nos déplacements.

Aujourd'hui, nouvelle étape, l'adhésion au Club des villes cyclables. Ainsi, nous rejoignons toutes les grandes agglomérations françaises à l'exception de Marseille avec 656 communes, la région Ile de France, les conseils généraux des Hauts-de-Seine et de la Seine Saint-Denis, 37 associations et organismes des grandes administrations, la RATP, la SNCF.

Nous serons à notre place, nous le Grand Lyon, après nos villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Saint Priest, Bron, Saint Fons. Nous devons y être pour que nos élus, nos techniciens puissent participer aux collectes que le club organise, à la journée technique du vélo où sont présentées et échangées les meilleures possibilités d'aménagements. Je voudrais rappeler une réflexion d'une technicienne lors d'une CAO présentant un aménagement de voirie qui nous disait les difficultés des responsables, selon les cas, à choisir ce qui pouvait se faire de mieux ; c'était il y a un peu moins d'un mois.

Je pourrais, sur ce thème, développer longuement mais, en conclusion, je voudrais formuler trois vœux :

- que le Grand Lyon soit intégré au conseil d'administration du club lors de notre assemblée générale d'octobre 2004,

- que le Grand Lyon participe pleinement aux journées "Tous à vélo" des 5 et 6 juin prochains,

- que le Grand Lyon accueille le congrès annuel où nous pourrions montrer à tous nos collègues de France nos réalisations et notre volonté.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

---

**Election d'un représentant au sein de  
l'association Le club des villes cyclables  
(dossier n° 2004-1668)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant.

J'ai reçu la candidature de monsieur Vesco. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si non, le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

*(Les conseillers votent).*

Je demanderai à mesdames Mosnier-Lai, Marquaille, à messieurs Jean-Christophe Darne et Sturla de bien vouloir dépouiller lorsque le scrutin sera clos.

En attendant, nous poursuivons l'examen de nos dossiers.

---

**N° 2004-1673 -déplacements et urbanisme** -Lyon 1er -Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) de renouvellement urbain - Bilan de la concertation - Convention d'opération - Participations financières -Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1673. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, cette délibération a pour objet d'approuver la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat entre l'Etat, l'Anah, la ville de Lyon et la Communauté urbaine sur trois secteurs du premier arrondissement pour une durée de trois ans. Cela concerne le bas des pentes de la Croix-Rousse, le secteur Opéra-Bourse et le secteur Chenavard.

Cette opération programmée d'amélioration de l'habitat s'inscrit en complémentarité avec des actions engagées depuis plusieurs années sur la Croix-Rousse donc le périmètre de restauration immobilière, l'action de redynamisation des rez-de-chaussée commerciaux et artisanaux avec le Fisac, l'opération d'éradication de l'habitat indigne et enfin les opérations de gestion sociale urbaine de proximité concernant la propreté et l'entretien.

Les principaux objectifs sont donc de maintenir une fonction sociale du parc privé, de réduire l'inconfort et la vacance et d'aider à la valorisation du patrimoine architectural puisque nous sommes sur un secteur classé au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco.

Il s'agit donc de participer à la réhabilitation de 435 logements et de subventionner en particulier 50 propriétaires occupants à revenus modestes et de produire 75 logements à loyer modéré, donc avec une subvention de 1,546 M€ de la part de l'Anah, complétée par des subventions de 600 000 € de la ville de Lyon et de 600 000 € de la Communauté urbaine.

Avis favorable de la commission sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Union pour un mouvement populaire, madame Desbazeille.

**Mme DESBAZEILLE** : Monsieur le président, nous approuvons l'opportunité de mettre en œuvre une Opah dans les quartiers de la Croix-Rousse, l'Opéra et la rue Paul Chenavard afin de résorber la situation de précarité tout en préservant l'aspect patrimonial et architectural de ce secteur centre de la ville de Lyon.

Au début de ce rapport, il est évoqué l'engagement des collectivités locales dans ces processus de requalification, de réhabilitation. Ces programmes, bien que légitimes et tout à fait intéressants, sont très coûteux et nous souhaiterions avoir, dans une prochaine assemblée, la présentation d'un bilan des réalisations Opah, surtout un point d'étape sur les Opah en cours de réalisation.

Nous voterons ce rapport bien évidemment.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Desbazeille. Nous vous donnerons ce bilan.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

---

**N° 2004-1678 - déplacements et urbanisme** - Lyon 2° - Opération Lyon-Confluence - ZAC Lyon-Confluence (première phase) - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Pesson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1678. Madame Pesson, vous avez la parole.

**Mme PESSON**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la ZAC Lyon-Confluence, du programme des équipements publics et collectifs. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Aglo.

**M. le vice-président BERTRAND** : Retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts

**M. le vice-président TÊTE** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une demande de parole du groupe Union pour la Communauté.

**Mme PUVIS DE CHAVANNES** : C'est un sentiment un peu mitigé que je porte sur ce projet que vous présentez aujourd'hui.

Mitigé d'abord parce qu'il ne s'agit pas ici de l'ensemble du projet Confluence mais uniquement de la liste des équipements publics qui trouveront leur place sur ce site. Certes, le dossier de ce soir reprend de nombreux éléments connus que nous étudions depuis longtemps : il s'agit en particulier de la création d'un bassin nautique, de l'aménagement de la place des archives, du prolongement du cours Bayard, de la construction du parc de stationnement souterrain et de l'aménagement du parc des Berges. Comme vous le savez, monsieur le président, sur ces dossiers portés par notre arrondissement, vous avez notre soutien.

Ces projets sont complétés par une liste d'équipements qui répondent aux besoins des habitants du deuxième arrondissement -et je pense plus particulièrement au groupe scolaire, au gymnase, aux locaux de petite enfance- et à la relocalisation d'équipements existants, que ce soit le skate-parc ou le terrain de foot. Sur ce volet donc, vous avez notre approbation.

Malheureusement, monsieur le président, la concertation n'a pas prévalu sur l'ensemble du rapport que vous nous présentez aujourd'hui et croyez bien que nous le regrettons. En effet, certains choix ont été décidés en dehors des exigences de la proximité que nous vivons au quotidien et sur lesquels la mairie du deuxième arrondissement avait fait part de son opposition. Je pense par exemple à la construction de la ligne de tramway que vous envisagez alors même que nous nous étions engagés en faveur de la poursuite d'une ligne de métro qui aurait été plus structurante pour ce quartier et qui, nous continuons de le penser, était financièrement réalisable. Elle était non seulement réalisable mais elle était surtout en cohérence avec l'ensemble du projet Confluence, site exceptionnel, auquel une desserte en métro aurait pu donner toute sa dimension.

Plus globalement d'ailleurs, nous sommes dubitatifs quant à l'appréhension que fait votre exécutif des questions de circulation dans ce secteur. Nous ne sommes pas convaincus en effet que la voirie est réellement adaptée aux nouveaux flux de circulation que ne manquera pas d'engendrer le projet Confluence...

J'aimerais bien un peu de silence pour pouvoir me faire entendre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous buvons vos paroles et nous attendons votre conclusion pour indiquer les financements.

**Mme PUVIS DE CHAVANNES** : Ce ne sera pas pour vous une surprise, nous continuons à craindre l'éclatement programmé de la MJC Perrache et sa marginalisation. Ne pas regrouper dans un même lieu les activités diversifiées de la MJC, la salle de spectacle, les aires de jeux et le centre aéré fragilise de fait le poids et l'attractivité de cet équipement social essentiel. Le choix de la barge est à notre sens emblématique de cette incohérence : elle est non seulement mal située par rapport à l'ensemble du projet, avec un coût élevé à l'achat et à l'entretien, mais elle est surtout mal adaptée aux activités qui se dérouleront sur ce site.

Nous regrettons que de nombreux équipements ne soient pas relocalisés dans l'immédiat ou qu'ils ne soient pas du tout programmés. S'agissant par exemple de la MJC, "70 % de la relocalisation sera effectuée de manière provisoire pour deux à trois ans" écrivez-vous dans ce rapport. Ces délais semblent d'ailleurs bien optimistes puisque plusieurs interlocuteurs compétents nous ont confirmé qu'aucune solution définitive ne pourrait être trouvée avant 2006 ou 2007. Quoiqu'il en soit, nous souhaiterions savoir

quel sort vous entendez réserver durant cette période aux 30 % d'activités qui ne sont pas relocalisés ? Nous souhaiterions également connaître dans quels délais seront relocalisés la piste d'athlétisme, le skate-parc et le terrain de foot.

Enfin, nous continuons de souhaiter, parce qu'il s'agit d'une réelle demande de ce quartier, la construction d'une piscine sur ce site.

En conclusion, monsieur le président, notre vote sera à l'image de notre opinion sur votre dossier : mitigé. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. BUFFET** : Merci. Quelques mots sur ce dossier, monsieur le président, tout d'abord pour vous dire que le groupe s'en rapportera à l'intervention qu'il avait faite lors de la séance publique du 7 avril 2003. Ce n'est que pour des raisons juridiques qu'il revient ce soir.

Mon intervention se limitera à un point relatif au fait que notre groupe a souhaité pouvoir rencontrer un responsable, un technicien bien sûr, de la SEM Lyon Confluence afin que le projet nous soit présenté et nous avons eu le regret que votre cabinet nous oppose une fin de non-recevoir. Nous trouvons cela dommage car notre souhait n'était pas naturellement de polémiquer avec le technicien qui viendrait mais d'avoir une explication assez claire et précise du projet qui se développe sur ce territoire, projet important, nous le savons, pour le devenir de l'agglomération lyonnaise et le devenir de la ville de Lyon.

De nouveaux éléments financiers ont été demandés à l'occasion de la commission. Il nous a été transmis un certain nombre de chiffres déjà connus depuis plusieurs mois ! Nous aurions souhaité, monsieur le président, qu'à cette occasion, nous puissions avoir un point d'étape sur le plan financier de ce dossier. Il est vrai que si nous avions vu le technicien, les choses auraient pu être évitées sans doute.

On nous a annoncé que vous organiseriez au printemps prochain une commission générale réunissant l'ensemble des 155 élus pour nous parler de ce dossier. C'est une bonne chose et, de ce point de vue-là, nous sommes d'accord pour cette commission. Cependant, pour que celle-ci soit efficace et que nos participations aux débats soient suffisantes, nous aurions souhaité effectivement -et je le dis à nouveau- pouvoir travailler avec les techniciens de la SEM ; nous aurions pu avancer sans doute encore plus à l'occasion de cette commission générale puisqu'elle est organisée.

Voilà les regrets dont nous voulions vous faire part car c'est effectivement un dossier important, nous le savons. Nous souhaitons pleinement prendre part à cette affaire, expliquer les accords, les désaccords. C'est la raison pour laquelle, ce soir, le groupe maintiendra la position qu'il avait prise en avril 2003 et s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole au groupe Socialiste.

**M. DESCHAMPS** : Monsieur le président, il m'appartient d'intervenir au nom du groupe Socialiste sur ce dossier très important et, si vous me le permettez, nous avons tout à l'heure examiné le dossier 1675 relatif à la procédure d'urgence de révision du POS puis maintenant, dans la foulée de celui-ci, le 1678 relatif au programme des équipements publics. Le hasard fait bien les choses ou en tout cas l'organisation de nos débats fait bien les choses puisque cela nous permet d'avoir une vision globale sur cette opération, à la fois sous l'angle urbanistique et sous l'angle des conséquences opérationnelles du regard urbanistique, c'est-à-dire

les équipements qui doivent être réalisés sur ce tènement important de la ville de Lyon et de l'agglomération lyonnaise.

A ceux qui s'interrogent sur l'absence d'une concertation ou d'une consultation forte, je voudrais rappeler que, depuis 1998, nous ne comptons plus le nombre de délibérations, de consultations, d'examen préalable en examen préalable, qui seront échelonnées au fil du temps autour de ce dossier. Véritablement, je ne vois pas comment un conseiller communautaire digne de ce nom pourrait dire ne pas être informé, n'avoir pas été interpellé, amené à réfléchir, en tout cas à donner son avis et je ne comprends pas, à ce titre, les interrogations du groupe UPC qui s'interrogeait sur le manque de concertation et les inquiétudes sur la voirie. Depuis six ans, chers camarades, chers collègues, pardonnez-moi ! (*rires*), chers collègues et amis,...

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers camarades et chers compagnons !

**M. DESCHAMPS** : Je n'ai pas dit "chers compagnons", je m'adressais à mes collègues de groupe lorsque je disais "camarades" ; pour les autres, je disais chers collègues et chers amis, chacun aura compris et aura mis les adjectifs dans le bon ordre.

Depuis 1998, cela fait six ans que nous intervenons, séance après séance, sur ce dossier et, il n'est pas possible de dire que nous le découvrons aujourd'hui ou que nous faisons mine aujourd'hui de nous interroger parce qu'il y a des échéances, ici ou là, qui apparaîtraient dans l'horizon électoral de ce pays. Bien sûr, il n'y a rien à voir, nous le savons bien, et nous en sommes tout à fait convaincus !

Pour notre groupe, en tout cas, ce que nous retenons de ce projet, c'est que ce programme d'équipements publics vise à créer les conditions d'un tissu urbain mixte et c'est bien cette notion de mixité qui nous semble importante. Il s'agit tout à la fois de réaliser des fonctions urbaines centrées sur les activités commerciales, notamment dans le domaine tertiaire avec la réalisation de 92 000 mètres carrés de tertiaire et d'activités, dans le domaine du logement -et nous savons tous aujourd'hui l'importance du logement dans notre pays et dans cette agglomération comme dans notre pays- avec 128 000 mètres carrés de logements ; à ce titre-là, je me permets d'insister, monsieur le président, sur la nécessité de disposer, dans ces 128 000 mètres carrés -mais je crois que tel est votre point de vue-, de 20 à 25 % de logements sociaux pour que la mixité sociale soit une réalité, y compris dans le secteur du Confluent ; enfin, 120 000 mètres carrés de commerces, services, loisirs et hôtels. C'est la ville telle qu'elle devrait être : l'activité, le logement, le loisir, et tout cela est de bon augure.

Nous voulons, pour notre part, groupe socialiste, du logement social. Nous souhaitons que l'ensemble des constructions publiques et privées -si l'on peut faire préconisation via les règlements de la ZAC, notamment auprès des promoteurs privés-, que l'ensemble de ce qui se construira-là réponde aux normes de la haute qualité environnementale. Nous allons construire un nouveau quartier à Lyon ; il serait une erreur historique, je crois, de ne pas profiter de cette opportunité pour avoir des exigences fortes en matière de HQE et faire en sorte que ces nouveaux quartiers de la ville de Lyon préfigurent ce que sont nos ambitions dans le domaine de la réalisation d'une ville à vivre.

Nous souhaitons également, groupe socialiste, que la qualité architecturale soit au rendez-vous des contraintes que nous fixerons à ceux qui réaliseront les choses. Nous ne voulons pas dans ce secteur-là de banalités architecturales, de copier-coller architectural mais nous souhaitons que l'ensemble des maîtres d'œuvre qui ici ou là, à un titre ou à un autre, seront sollicités pour travailler avec nous et pour nous s'inscrivent dans cette volonté

d'une recherche d'une qualité architecturale vraie et forte. C'est à ce prix-là, monsieur le président, mes chers collègues, que ce quartier du Confluent, outre les fonctions dont je parlais à l'instant et qui sont précisément exposées dans ce dossier, posera les bases du Lyon futur auquel nous aspirons tous.

Voilà, monsieur le président, en quelques minutes, ce que j'avais à dire pour le compte du groupe Socialiste.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Buna.

**M. le vice-président BUNA** : Quelques remarques seulement, d'abord pour rassurer notre collègue Deschamps qui vient d'intervenir en rappelant qu'il y avait une volonté, et sur les fonctions, et sur le logement, de mixité sociale : 25 % dans ce quartier qui, évidemment, compte peu de logements sociaux mais le rassurer sur tout à la fois.

La démarche de haute qualité environnementale : elle est totale, au sens où nous avons pris une assistance à maîtrise d'ouvrage -en l'espèce le groupe Tribu qui, je crois, fait notoriété en France- pour nous assister sur l'ensemble de la démarche. En ce qui concerne les constructions de logements, il y a une innovation puisque le choix qui a été fait est de privilégier la qualité architecturale, la haute qualité environnementale et le logement social, ce qui se traduit, sur le plan concret, par le fait que, dans le cahier des charges, nous avons ces trois dimensions mais que, par contre, nous neutralisons le foncier. En d'autres termes, la sélection ne se fera pas par le mieux-disant, elle se fera par la qualité des dossiers présentés sur ces trois axes. C'est une première mais que nous reproduisons dans un certain nombre d'autres espaces.

Pour le reste, je voulais remercier madame Puvion de Chavannes tout à la fois de rappeler qu'elle soutient le dossier tel que nous essayons de le mener à bien, qu'évidemment elle fait les remarques qui sont celles qui ont été formulées depuis le début et, en cela, je la félicite de sa constance mais, en même temps, nous allons être obligés peut-être de rabâcher ou de réitérer qu'on ne peut que se féliciter du choix du tramway plutôt que du métro, ne serait-ce que parce que les crédits que la majorité présidentielle a coupés pour les transports collectifs en site propre auraient rendu tout à fait impossible ce qui était déjà difficile, à savoir un coût qui était le double ou le triple pour le métro que celui qui permettra de réaliser le tramway. Le tramway se réalise aujourd'hui, on le verra avant la fin du mandat. Le métro, on en aurait parlé beaucoup mais cela aurait été visiblement l'Arlésienne. Donc, entre une réalité tangible permettant le déplacement collectif et une réalité virtuelle toujours promise, jamais réalisée, il fallait choisir, nous avons choisi.

Pour les autres points, je vous avoue très humblement que les solutions qui ont été proposées ne sont pas parfaites puisque le relogement de la piste, nous savons le faire, par contre, le relogement du terrain de football aux normes, il est plus difficile visiblement.

Quant à la MJC, il faut tout de même rappeler que la solution s'est faite en accord avec le conseil d'administration de la MJC et que l'éclatement existe aujourd'hui puisque les activités de la MJC se feront sur trois espaces ; il est certes un peu amplifié en attendant que la barge permette une réunification partielle. Personnellement, je crois -ce que nous avons dit d'ailleurs au conseil d'administration- que, d'une certaine manière, c'est perturbant mais c'est en même temps une chance pour la MJC que d'accompagner, de s'approprier, de se saisir du projet du Confluent en transformant sans doute son projet spécifique de MJC. Ce que l'on peut dire également, c'est que nous avons, avec notre collègue, monsieur Braillard, sur le plan de la ville de

Lyon, donné des garanties pour accompagner cette mutation qui, forcément, engendre un certain nombre de perturbations.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Mesdames et messieurs, pour répondre au "camarade" Deschamps, je voudrais vous dire que l'opération du Confluent, nous aurons l'occasion de vous la présenter dans sa globalité lors d'une commission générale -peut-être pas lors de notre prochaine séance parce qu'elle est assez chargée mais lors de la suivante- mais qu'évidemment, les choses avancent avec célérité.

Je vais d'abord remercier notre ami, monsieur Buffet, de la célérité qu'il a mise pour nous aider à faire réviser le plan d'occupation des sols, en particulier dans cette zone, ce qui montre qu'il connaissait parfaitement l'ensemble des détails du projet. Je pense donc que c'est pour ses compagnons de groupe qu'il souhaite avoir une explication plus précise mais que lui-même connaît parfaitement le projet ; il aurait peut-être pu directement leur en parler mais, en commission générale, ils auront l'occasion d'entendre l'ensemble de ce projet, de vive voix, de la part des responsables du projet.

Concernant madame Puvis de Chavanne, je crois que, sur sa principale critique, monsieur Buna a répondu. D'ailleurs, je vous sentais mal assurée, mal à l'aise dans la façon dont vous avez prononcé votre discours. Il y a un temps pour tout : il y a un temps pour dire qu'il faudrait faire un métro quand on n'est pas au gouvernement et que l'on ne participe pas au financement et donc, à ce moment-là, on peut le dire de gaieté de cœur, avec entrain, avec énergie mais aujourd'hui que le gouvernement dont vous êtes a coupé ensemble les crédits pour les transports, c'est un peu plus difficile de continuer à dire qu'il faudrait financer sur la collectivité des transports qui devraient nous obliger à augmenter les impôts de 7 à 8 % peut-être pour pouvoir réaliser ce type d'équipement. Je crois qu'il faut raison garder et, quand effectivement on est en difficulté, ne pas forcément aller sur le terrain où l'on est en difficulté.

Pour le reste, l'opération avance puisque aujourd'hui d'ailleurs les habitants de Lyon n'ont qu'à traverser les voûtes pour s'apercevoir que le chantier est entrepris, que ce qui était un projet théorique pendant des années et des années est en train de devenir une réalisation pratique, que nous sommes en train de conclure l'ensemble de l'achat du foncier, que le promoteur Unibail devrait déposer un dossier en CDEC à la mi-avril, que le permis de construire sera déposé dans les prochains jours, que j'aurai l'occasion au Mipim à Cannes, c'est-à-dire au salon des investisseurs, d'annoncer que nous allons proposer un investissement sur trois lots de logements et de bureaux qui au total feront une surface de 75 000 mètres carrés, ce qui n'est pas tout à fait négligeable et qui nous permettra d'ouvrir le marché dans les conditions d'ailleurs qu'indiquait Yvon Deschamps, en faisant attention d'avoir une mixité du logement. Comme l'indiquait Gilles Buna, nous souhaitons une haute qualité environnementale et nous avons demandé à l'Europe de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de subventions pour cela. Je ne sais pas si nous les obtiendrons mais, en tout cas, nous avons déposé un dossier.

Enfin, sur les équipements, nous aurons l'occasion de vous faire une liste plus précise. Je crois que nous sommes dans les délais que nous avons toujours indiqués pour la MJC ; pour la salle Basset, la livraison prévisionnelle est prévue pour la fin de cette année 2004 et, pour la barge, on est sur une prévision en janvier 2006.

Donc, c'est une opération qui avance, qui avance également sur le quartier des Docks, puisque, après le réaménagement de la Sucrière, nous aurons l'occasion bientôt de parler des Salins,

de l'entrepôt des vins et peut-être même aussi du bâtiment des douanes.

Voilà, chers amis, une opération qui avance avec bon train, en tout cas évidemment qui a décollé alors qu'elle s'était enlisée pendant de longues années, où l'on avait de superbes maquettes mais où l'on ne dépassait pas le stade de la maquette. L'ensemble de nos concitoyens peuvent voir que nous avançons. D'ailleurs, nous allons choisir, dans un jury qui aura lieu jeudi, le projet de darse, le projet pour la place des archives et le projet pour la réalisation de la passerelle. Ainsi, nos concitoyens pourront voir concrètement quel aspect aura ce quartier à moyen terme lorsque l'ensemble de ces équipements seront réalisés.

Je vais donc mettre ce dossier au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
- contre : néant,  
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : Mme PESSON.

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de poursuivre l'ordre du jour, nous allons clore le scrutin et passer au dépouillement du vote avec les scrutateurs que j'ai appelés tout à l'heure : madame Mosnier-Laï, suivie de monsieur Sturla et de vos collègues.

*(Il est procédé au dépouillement).*

**N° 2004-1683 - déplacements et urbanisme - Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Georges - Tunnel Lavarenne - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant au mandat de travaux avec la société Lyon Parc Auto - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Pesson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1683. Madame Pesson, vous avez la parole.

**Mme PESSON,** rapporteur : Il s'agit d'un avenant concernant le parking Saint Georges du fait du changement d'entrée concernant ce parking. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Synergies a demandé la parole pour trois minutes.

**M. le vice-président ABADIE :** Monsieur le président, chers collègues, nous avons à nous prononcer sur un nouvel avenant à propos du parking Saint Georges, plus précisément sur l'entrée principale par le tunnel Lavarenne.

Il ne s'agit pas de revenir sur le principe du parking, dont l'existence nous paraît nécessaire, mais plutôt sur les modalités de son accès qui doit concilier efficacité urbanistique et économique pour un coût censé demeurer acceptable. C'est là le nœud du problème et c'est là où notre groupe se pose un certain nombre de questions. Examinons-les dans l'ordre chronologique de l'avancement du projet.

Première question : pourquoi un tel ouvrage pour accéder à ce parking ?

Il semble évident qu'il fallait une possibilité d'accès par le pont Bonaparte, le flux provenant de Bellecour étant destiné à être le plus important, le samedi notamment. La mairie du cinquième arrondissement a refusé, à juste titre, un accès tortueux par les rues de Saint Georges, non dimensionnées pour une circulation importante. Mais pourquoi avoir évacué la possibilité d'accéder au parking par une voie spécifique sur les quais ? Pourquoi avoir évacué la possibilité d'accès par la rue Lavarenne en surface ? Les explications données, notamment par la mairie centrale, se fondent sur d'hypothétiques aménagements futurs à propos de la mise en double sens du quai Fulchiron ou de la fermeture à la circulation motorisée de la rue Lavarenne. Il n'existe pas de projet opérationnel sur ces hypothèses mais celles-ci conduisent tout de même à la réalisation d'un tunnel de 150 mètres pour la Communauté urbaine. La décision fut déjà difficile à admettre en juillet 2002 pour un montant de 2,8 M€. L'addition passe aujourd'hui à 4,2 M€ ; l'option souterraine devient de moins en moins digeste.

Deuxième question : quelle méthode d'estimation fut mise en œuvre au moment de conclure le mandat de travaux ?

Les élus et techniciens de la Communauté urbaine et de LPA ont estimé les travaux en fonction de ratios, sur la base de mètres cubes déblayés ou de mètres linéaires d'ouvrage, méthode très classique en matière de conduite d'opération mais c'est bien là tout le problème ! Une estimation basique et classique dans un quartier qui ne l'est pas conduit inévitablement à des aléas opérationnels et donc financiers. Personne n'ignore les contraintes du quartier Saint Georges : passé historique et vestiges archéologiques, fragilité des immeubles, voiries non dimensionnées et pavées. La compétence de l'ingénierie communautaire ne permet-elle pas d'intégrer une part de risque dans l'estimation d'une opération ? Doit-on s'attendre à de nouvelles surprises pour les chantiers à venir et notamment les parkings en milieu très urbanisé ?

Troisième question : quelles explications pour le surcoût d'un montant de 1,45 M€ qui nous interpelle aujourd'hui ?

Première raison : donnons acte aux acteurs de ce dossier de l'évolution réglementaire en matière de fouilles archéologiques mais dénonçons une nouvelle fois la mise à la charge des collectivités publiques de dépenses iniques, qui ne sont pas de leurs compétences initiales, sans leur fournir le soutien correspondant. Notre collectivité subit donc à nouveau les décisions unilatérales de l'Etat, elles s'imposent à nous, dont acte.

Deuxième raison : le déplacement du tunnel. Celui-ci devait être placé au centre de la rue pour éviter les coûts de consolidation des façades dont la fragilité est connue par tous. On nous explique qu'un engagement "chantier propre" a été pris, que les nuisances doivent être limitées en utilisant des techniques plus coûteuses. D'accord, mais cet engagement aussi louable soit-il n'a pas d'incidence sur la localisation du tunnel. On nous explique par ailleurs que la concertation a conduit à intégrer les doléances des riverains, des commerçants, consistant à déplacer le tunnel côté ouest en vue de libérer la façade "est" pendant la durée des travaux. Certes, le chantier doit être le moins nuisible possible mais n'oublions pas que les riverains et commerçants seront les premiers bénéficiaires de cet équipement lourd et coûteux. Il nous semble que l'on atteint là les limites de la concertation qui est certes nécessaire mais perverse lorsqu'elle devient co-décision. Lorsque le coût des doléances particulières remet en cause l'économie collective du contrat, il nous semble de notre devoir d'y renoncer.

Enfin, troisième raison, le réseau France Télécom dont la localisation ne correspondait pas au plan nous a conduit à

modifier le projet initial. Nous voulons bien croire qu'une incertitude puisse exister dans la localisation des réseaux souterrains de notre agglomération, nous avons tous des exemples en tête, mais prenons garde, dans nos futurs projets, de nous prémunir contre la tentation des opérateurs de réseaux de faire supporter au Grand Lyon des travaux de déviation ou de remplacement alors que nous n'en sommes pas responsables. Pour en revenir à notre délibération, il a été dit en bureau que France Télécom rembourserait la somme engagée. Quelles démarches ont-elles été engagées, quelle assurance avons-nous à ce niveau ? Aucune mention n'est apportée dans ce rapport.

En conclusion sur cette délibération, nous constatons une somme d'aléas sur ce projet de tunnel, aléas ne pouvant être évités pour certains, pouvant l'être pour d'autres. Nous devons en tirer les enseignements nécessaires pour l'avenir, en particulier pour les parkings :

- nécessité de rationaliser la préparation des dossiers lourds financièrement,
- nécessité de ne plus raisonner sur la seule méthode des ratios pour des projets particuliers grâce à un système d'évaluation de risques opérationnels dans les milieux contraints,
- nécessité de se protéger juridiquement contre les surprises relatives au positionnement des réseaux,
- nécessité de mettre en place une concertation suffisante et constructive sans verser au-delà d'une limite après laquelle les conséquences financières sont trop importantes,
- nécessité pour les élus de ne pas céder au légitime laxisme financier pour respecter une date de commande publique coûte que coûte.

Enfin, constatons que ce parking sera le plus cher de toute l'agglomération et de loin en raison de tous les travaux et contraintes qui l'ont accompagné puisque l'on atteint un coût de 42 800 euros par place. Ce parking n'en demeure pas moins nécessaire et la construction d'un tel ouvrage dans un milieu comme celui de Saint Georges représente un coût plus élevé ; mais jusqu'où et dans quelles limites ? N'oublions pas que des projets importants sans procédure sécurisée demeurent un luxe et que c'est donc un privilège de riche et que la Communauté urbaine ne l'est plus. Nos certitudes en la matière doivent changer et c'est pour cette raison que notre groupe votera contre cet avenant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Touraine, vous avez la parole. Madame Pesson ?

**Mme PESSON** : Monsieur le président, vous permettez que je dise un tout petit mot parce qu'il est vrai que, lorsque nous étions à la commission l'autre jour, vous aviez soulevé ce problème et j'ai cherché dans les cartons de la mairie du cinquième arrondissement. Effectivement, c'est un dossier qui traîne depuis 2000 et c'était déjà intégré. Si cela avait été voté en Conseil communautaire, on n'en serait pas là aujourd'hui. Nous héritons donc aujourd'hui de ce dérapage-là mais il était prévu en 2000 et j'ai là une note que j'ai retrouvée à la mairie du cinquième arrondissement. Il faut en tenir compte aussi. Je vous remercie.

**M. le vice-président TOURAINE** : Monsieur le président, les remarques qui ont été effectuées indiquent à juste titre qu'il s'agit d'un parking onéreux mais ces remarques ont également indiqué les raisons pour lesquelles ce coût a été atteint. C'est vrai que le parc de stationnement Saint Georges de trouve dans l'un des endroits les plus contraints de l'agglomération. Ici, l'on

n'a pas le droit de faire un parking de niveau médiocre et l'on se doit de résoudre les diverses difficultés supplémentaires qui sont apparues.

Tout d'abord -vous l'avez évoqué-, il y a une modification du règlement. Ceci nous est imposé, nous devons effectivement nous plier à ces modifications. L'archéologie elle-même était certes attendue mais elle dépasse les prévisions. Nous sommes nécessairement en volonté de réaliser ce parking sans délai supplémentaire excessif, d'une part, mais aussi, d'autre part, d'assumer nos devoirs archéologiques pour les générations futures qui veulent garder le témoignage de ce que contient notre riche sous-sol dans cette partie de la ville.

Enfin, il est vrai que les réseaux, notamment ceux de France Télécom, ne sont pas clairement répertoriés sur les cartes. A l'avenir, on se prémunira de ce risque puisque les relevés seront faits par des géomètres mais, jusqu'à maintenant, on a des relevés très approximatifs et, de fait, cela a un surcoût qui n'est pas négligeable.

Enfin, permettez-moi de dire que d'augmenter un peu le coût pour avoir une bien meilleure acceptation dans le quartier, par les riverains, par ceux qui y travaillent, n'est pas quelque chose qui apparaît véritablement excessif. C'est vrai qu'ici, nous sommes dans un des endroits où il y a nécessité non seulement, comme vous l'avez évoqué, de satisfaire les riverains et les commerçants mais aussi de résoudre des problèmes pour la totalité des quartiers Saint Georges, Saint Jean, d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement, de rendre le parvis de la cathédrale Saint Jean à sa destination, qui n'est bien sûr pas d'être un grand parking mais bien plutôt d'être un parvis de cathédrale.

Il y a eu, dans les constatations effectuées, un surcoût, peut-être regrettable, en partie prévisible, peut-être plus important que ce qui avait été prévu mais, au bout du compte, je crois qu'il nous faut l'assumer tous ensemble, sachant que la société LPA a elle-même pris une part des dépenses additionnelles, que chaque jour de délai représente un surcoût supplémentaire, qu'il est important que nous avancions vite maintenant.

Je crois qu'au bout du compte, les enseignements qui en seront tirés seront utiles mais ne craignons pas, pour les parcs prochainement prévus, d'avoir des désagréments de cette ampleur-là car il n'y a pas de comparaison entre le site de la Fosse aux Ours, de la place Maréchal Lyautey, des Brotteaux et ce que représentent, sur le plan historique, sur le plan archéologique, les quartiers de Saint Georges et Saint Jean. Je crois que nous n'aurons pas des surcoûts de cette nature à affronter dans le futur.

Ici, ensemble, il est important que nous puissions résoudre au plus vite ces problèmes et je répète que le pôle des déplacements a analysé très en détail chacun des éléments de ce surcoût. Il n'a pas trouvé d'élément anormal fondamentalement, même si, bien sûr, nous avons tous conscience que l'addition est élevée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Touraine. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : groupe Synergies, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme PESSON.

## Election d'un représentant au sein de l'association Le club des villes cyclables (dossier n° 2004-1668)

### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais vous donner les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	124
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	6
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	118
- majorité absolue .....	60

Ont obtenu :

- M. Vesco .....	67 voix
- Mme d'Anglejean .....	15 voix
- M. Bonnard.....	8 voix
- M. Lambert .....	5 voix
- M. Jeannot .....	3 voix
- M. Friehe .....	3 voix
- M. Imbert .....	2 voix
- Mme Vessiller .....	2 voix
- M. Collomb .....	1 voix
- M. Buna .....	1 voix
- M. Daclin .....	1 voix
- M. Assi.....	1 voix
- M. Bideau .....	1 voix
- Mme Desbazeille.....	1 voix
- M. Deschamps .....	1 voix
- Mme Guillaume .....	1 voix
- M. Huguet.....	1 voix
- M. Lelièvre.....	1 voix
- M. Meyer .....	1 voix
- Mme Nachury .....	1 voix
- M. Turcas.....	1 voix

Monsieur Vesco ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**N° 2004-1692 - développement économique** - Agence pour le développement économique de la région Lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 2 à la convention triennale 2003-2005 - Programme d'actions 2004 - Participation annuelle - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1692. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS,** rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un avenant à la convention triennale passé avec l'Aderly. Cet avenant concerne le programme d'actions 2004 après la suppression du département des implantations publiques. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons une intervention du groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DACLIN :** Monsieur le président, je voulais intervenir sur ce dossier tant il est important de noter que nous opérons un virage tout à fait significatif à l'Aderly.

Vous le savez, l'Aderly a pour objectif de séduire les investisseurs et de faire que les implantations d'entreprises ou d'organismes se développent sur Lyon et sur le Grand Lyon. Vous savez aussi que l'Aderly est un pionnier en la matière et qu'il a servi d'exemple à d'autres villes en France et en Europe.



Néanmoins, nous opérons deux changements extrêmement significatifs.

Le premier sur les implantations publiques. Les implantations publiques, vous savez que cela a été pendant longtemps des opérations relativement intéressantes, là aussi nous avons été parmi les premiers à être sur ce marché, je dirai. Or, les choses changent et de façon très importante : les implantations ou les délocalisations publiques sont en baisse particulièrement significative et le nombre de candidats, de ville ou d'agglomération qui sont candidates, pour ces délocalisations est en forte croissance. Compte tenu de cela, l'intérêt de ces délocalisations a fortement baissé puisque avant on payait 50 pour avoir 100 alors qu'aujourd'hui, pour avoir le même 100, nous ne sommes pas loin de payer 150.

Donc, en fonction de cela, nous avons décidé de revoir notre copie et de changer fondamentalement de stratégie : plutôt que d'avoir une stratégie dite "du râteau" -on essaye de récupérer tous les dossiers-, on a décidé d'avoir une stratégie axée sur les priorités, c'est-à-dire que nous allons intégrer à la DAEI des personnes qui vont s'occuper de ces délocalisations. Elles vont le faire à partir d'un ciblage extrêmement précis et nous allons en particulier également développer l'aspect européen des choses.

Deuxième changement au sein de l'Aderly, c'est, plutôt que d'avoir une stratégie "de râteau", de bien cibler sur les objectifs prioritaires. Nous avons établi un contrat d'objectifs avec l'Aderly et, plutôt que de les laisser partir dans tous les sens, nous avons défini des cibles très très prioritaires et ils travaillent sur ces objectifs.

Donc toutes ces opérations visent à mieux encadrer et à mieux voir les retours sur investissement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2004-1695 - développement économique** - Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine - Programme d'actions 2004 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1695. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Ce dossier concerne un avenant à la convention pluriannuelle avec l'office du tourisme. Cet avenant fixe le programme d'activités pour 2004 et fixe des objectifs ambitieux pour le bureau des congrès. Donc une subvention de 1 032 706 €. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**M. BROCHIER** : Monsieur le président, mes chers collègues, 669 702 € qui passent à 1 032 706 €, soit 363 000 € de plus de 2003 à 2004, un budget en augmentation de 54 %, je dis bravo ! C'est de l'audace, c'est marquer fortement la volonté de notre

assemblée au développement du rayonnement de notre ville, de notre ville centre oui, de notre Communauté urbaine sûrement, de notre département bien sûr, de notre région indéniablement !

Aussi, j'ai tout de même un reproche à faire peut-être au maire de la ville centre que vous êtes, au président du département du Rhône, au président de la région passé, présent et à venir : pourquoi l'effort le plus grand est-il supporté par notre Communauté ? Sur les 407 000 € d'augmentation des subventions, puisque celles-ci, comme indiqué dans le rapport, passent de 1 298 000 € à 2 805 000 €, 90 % de l'augmentation viennent de la Communauté urbaine. Il me semble qu'une répartition équitable entre ces quatre collectivités eût été plus juste et surtout aurait responsabilisé les décideurs économiques, sociaux et culturels de notre région comme cela est écrit dans le préambule de la délibération.

Quant aux activités touristiques -et monsieur Redor qui, comme vous le savez, est le directeur de l'office du tourisme, lors de son brillant et complet exposé devant la commission économique, l'a bien expliqué-, la production du tourisme ne se cantonne pas -et vous le savez- à la promotion du métier à tisser de la Croix-Rousse, aux aqueducs de Beaunant mais aussi au Beaujolais, au musée de Saint Romain en Gal, à l'église de Brou, bref à notre région. Nos congressistes, puisque c'est vers eux que l'on se tourne, si on veut qu'ils prolongent leur séjour, doivent disposer d'un panorama le plus large possible des possibilités offertes par notre région et c'est en leur donnant envie de revenir, non plus en congressistes mais en touristes, que nous gagnerons.

La répartition des investissements que je demande n'est pas seulement pour faire supporter par d'autres le coût financier mais bien pour responsabiliser les différents partenaires. Travailler ensemble pour une belle et même cause, faire connaître notre ville, notre département, notre région, telle est la demande que je me permets de vous soumettre et que je vous demande de bien vouloir transmettre au trois autres collectivités. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole à monsieur Daclin.

**M. le vice-président DACLIN** : Monsieur le président, je suis content que l'occasion me soit donnée par monsieur Brochier de parler d'argent. Je voudrais d'abord qu'il se rappelle que la ville de Lyon, la ville centre, est le principal financier qui assure la vie de l'office du tourisme. On parle actuellement d'environ 1 000 000 € sur le Grand Lyon, la ville de Lyon est à hauteur environ de 1 500 000 €.

Je crois qu'il a insisté, il a eu raison de le faire, sur la nécessité de mettre en adéquation l'argent que nous mettons dans la promotion et la destination de Lyon en matière de salons avec nos ambitions. Nous avons à l'évidence un besoin essentiel de faire vivre cette salle 3000. Nous investissons beaucoup d'argent dans cette salle 3000 et il s'agit de mettre notre dépense en force commerciale, en communication, en présence dans les salons à la hauteur de ces ambitions. Je vous rappelle que, si l'on fait un petit *benchmarking* comme on dit, on s'aperçoit qu'une ville comme Barcelone dépense à peu près deux fois plus, d'argent et en moyens humains, que la ville de Lyon pour sa promotion.

Mais je voulais simplement noter un point essentiel qui va le rassurer, c'est que si le Grand Lyon va investir une somme additive d'environ 350 000 €, nous sommes actuellement en train de négocier avec les opérateurs, c'est-à-dire sur le Palais des congrès et sur Eurexpo, pour qu'ils mettent la main au porte-monnaie et qu'ils doublent cette somme, c'est-à-dire qu'en réalité, la somme additive que nous allons pouvoir dépenser et investir va être non pas de 350 000 € mais de 700 000 €.

Je pense que je le rassure un peu en lui expliquant que nous sommes attentifs à l'efficacité de l'euro investi par nos collectivités.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Vous voyez, monsieur Brochier, vous êtes satisfait, presque. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2004-1697 - développement économique** - Animation économique conférences ouest et nord-ouest - Convention avec l'association Techlid - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1697. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération concerne la convention avec l'association Techlid pour l'animation économique sur les conférences ouest et nord-ouest.

Je voudrais revenir rapidement à cette occasion sur l'action économique territoriale que nous mettons en place et évoquer également dans mon intervention les deux délibérations que nous avons adoptées sans débat en début de séance, d'autant que cette action territoriale que nous étendons progressivement à l'ensemble des conférences des maires s'inspire directement des expériences de ces trois territoires Techlid mais aussi Saône Mont d'Or et plateau nord, c'est-à-dire Périca.

En effet, il s'agit, premièrement, de mettre en place sur chaque territoire un responsable de l'action économique, un développeur qui soit en contact direct avec les entreprises du territoire avec les services du Grand Lyon mais aussi avec les maires et les élus des communes.

Il s'agit, deuxièmement, de faire en sorte que les maires restent fortement impliqués dans l'action économique ; c'est pourquoi cette animation territoriale est pilotée par les élus, c'est-à-dire à la fois par les conférences des maires et par le Grand Lyon. Cette politique territoriale doit permettre une action plus efficace, notamment en matière de requalification car, pour construire une agglomération harmonieuse, nous devons être économes de notre espace en donnant priorité à la reconquête de nos friches industrielles. Le tissu économique a également besoin d'être continuellement irrigué par la création de nouvelles entreprises. C'est pourquoi, au-delà des pépinières spécialisées dans les zones technopolitaines, nous soutenons la création de pépinières généralistes dans chacun des territoires pour contribuer à la vitalité de nos grandes zones d'activités.

Enfin, mon objectif est de mettre en place à terme, sur chacun de nos territoires, une communication appropriée. La diversité des territoires de notre agglomération est un facteur de compétitivité et une formidable richesse que nous devons mieux exploiter et, pour accompagner cette action de territorialisation, j'ai demandé à l'OPALE de réaliser pour chacune des conférences des maires et, dans le cadre de la ville-centre, pour chaque arrondissement une brochure qui en décrit le potentiel économique. Les premiers exemplaires ont été envoyés à chacun des maires. Nous allons

les diffuser plus largement à l'ensemble des élus des communes du Grand Lyon.

En ce qui concerne enfin les trois délibérations que nous adoptons aujourd'hui, les deux premières que nous avons adoptées et celle qui est proposée au vote concernant Techlid, je voudrais en souligner quelques aspects.

Saône Mont d'Or est la plus ancienne action territoriale, elle remonte à 1999, avec notamment une pépinière très active. Outre la requalification à l'extension de la zone industrielle de Lyon-nord, les priorités pour les prochaines années sont le désenclavement de son entrée nord, le renforcement des actions de communication et la valorisation de ses potentialités touristiques.

Pour plateau nord, c'est-à-dire ce qui s'appelait autrefois Périca, nous avons fait, l'an dernier, des efforts importants en matière de signalétique. Cette année, nous allons continuer la requalification de la zone, contribuer à la mise en place de la zone franche urbaine à Rillieux la Pape, donner priorité à l'étude de faisabilité d'une pépinière généraliste et au diagnostic territorial afin de mettre en place, à terme, un plan de communication adapté.

Techlid, enfin, comme Saône Mont d'Or, est issue de la volonté d'un ensemble de communes de mettre en commun leur action économique. Cette volonté se traduit aujourd'hui par une participation importante des communes à l'action économique, à travers une participation significative au financement de l'association. Outre l'animation technopolitaine liée à la présence du pôle universitaire d'Ecully et de Marcy l'Etoile, l'objectif est d'étendre progressivement l'action de l'association à l'animation économique des deux conférences des maires du nord-ouest et de l'ouest puisque Techlid couvre actuellement une majorité de communes de la conférence nord-ouest et, depuis un an, la moitié des communes de l'ouest.

Dans ce domaine, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'irai aussi vite que le souhaitent les maires des différentes conférences mais pas plus vite car le développement de l'action territoriale ne peut se construire que par le consensus. C'est bien ce qu'exprime la délibération qui est proposée à votre vote, qui se donne le temps de créer ce consensus. La commission, monsieur le président, a donné un avis favorable à ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UDF a la parole.

**M. SAUZAY** : Monsieur le président, chers collègues, nouveau président de Techlid, je suis l'interprète de mes collègues maires pour vous dire notre satisfaction de voir la collaboration se développer avec le Grand Lyon. Je tiens à remercier monsieur le vice-président Pierre-Alain Muet et les responsables des services économiques du Grand Lyon de leur écoute et de leurs compétences.

Quelques mots pour vous présenter Techlid, son financement et formuler un souhait.

Techlid a été créé en 1988 par quatre communes, Dardilly, Ecully, Limonest et Champagne au Mont d'Or, qui se sont fortement investies pour développer et organiser la vie économique de leur territoire puis La Tour de Salvagny a rejoint cette association. Aujourd'hui, nous débutons une collaboration avec les communes de Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains et Marcy l'Etoile.

Techlid est devenu un pôle économique attractif, en croissance continue. Il constitue le deuxième pôle tertiaire de l'agglomération. Techlid rassemble aujourd'hui environ 5 300 entreprises, 63 000 habitants, 36 800 salariés dont près de 40 % habitent sur le site.

Par ailleurs, le pôle d'enseignement supérieur et de recherche est très présent : 30 établissements (grandes écoles, centres de recherches, centres techniques, universités), 21 000 élèves, 800 enseignants. Ce pôle est au cœur de nos préoccupations.

Le financement de Techlid : aujourd'hui, le Grand Lyon et les communes concernées assurent respectivement la moitié du financement. Tous les collègues maires de Techlid ont la volonté de développer la vie économique de leur commune en favorisant l'implantation et la vie des entreprises bien que cela ne soit plus de leur compétence. Nous souhaiterions donc que, dans le futur, le Grand Lyon poursuive et augmente sa participation dans notre association. Bien sûr, les communes maintiendront leur participation correspondant à leurs compétences propres (sécurité, éclairage, environnement) ainsi que les services spécifiques qu'elles offrent aux entreprises.

Enfin, nous formulons le souhait que le Grand Lyon apporte son soutien à la promotion de Techlid. Cette action serait aussi un moyen d'accroître la notoriété du Grand Lyon.

Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre technopole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Sauzay. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-1699 - développement économique** - Développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Subvention à l'association Vouloir entreprendre - Avenant à la convention du 19 novembre 2001 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1699. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, compagnons et camarades, il s'agit de développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche "Lyon, ville de l'entrepreneuriat". C'est une subvention à l'association Vouloir entreprendre. Il s'agit d'un avenant à la convention du 19 novembre 2001.

Par cette délibération, on nous demande d'augmenter le nombre de créateurs et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise puisqu'en 2002, il y a eu 7 200 créations et 1 500 reprises mais également on souhaite favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de l'ex-schéma de développement économique qui s'appelle désormais, comme vous vous en souvenez tous, "Grand Lyon l'esprit d'entreprendre", développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création d'entreprises. Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine soutient l'association Vouloir entreprendre

afin de permettre le développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de notre agglomération. Une convention de partenariat a été signée entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine et nous l'avons votée dans le conseil de Communauté du 21 janvier 2003. Elle a donc été intégrée au contrat d'agglomération. La subvention à l'association Vouloir entreprendre que nous allons voter ce soir entre dans le cadre de ce contrat.

Vous avez pu voir que dans le financement prévisionnel, la demande pour la Communauté urbaine est de 150 000 €, la région Rhône-Alpes abondera pour 150 000 € également, la région Rhône-Alpes toujours, mais dans le cadre du programme Incas, pour 60 660 € et enfin, la souscription des nouveaux adhérents pour 81 700 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le camarade Chevaller a la parole.

**M. CHEVALLER** : Ah oui ! C'est un vrai camarade, croyez-le ! et sincère en plus ! Cher président, chers collègues, ce nouveau rapport sur l'entrepreneuriat s'ajoute pensons-nous aux nombreux rapports dits "de développement économique".

Une fois de plus, nous pensons que cela soulève la problématique de l'évaluation des éléments positifs et négatifs de nos interventions financières sur la situation économique et sociale dans l'agglomération. Peut-on continuer à présenter des rapports dits "de développement économique" comme si la situation était toujours la même ?

Il semble, au groupe communiste, que notre système sépare trop la notion de développement économique de la dimension sociale. Cet aspect est d'autant plus important que la Communauté urbaine, avec le système de la TPU, a renforcé sa totale responsabilité locale au regard des communes, qui n'ont d'ailleurs plus les mêmes moyens d'interventions financières sur leur propre territoire. On a dit que le système global TPU serait plus efficace que les moyens dispersés des communes. Il va falloir prochainement en mesurer la réalité. Le groupe communiste estime qu'il y va de la crédibilité de notre plan de mandat.

Comment, en effet, être crédibles aux yeux des jeunes en recherche d'emploi lorsque, comme l'a indiqué récemment la mission locale de Lyon, l'aggravation du chômage frappe surtout les jeunes de seize à vingt-cinq ans malgré des efforts partiels d'insertion ? Comment apporter une aide contre les licenciements annoncés à la Rhodia, chez Merck Santé ou encore chez Atofina (avec l'annonce de 2 000 emplois qui seraient supprimés), de même pour les chercheurs qui poursuivent leur action ? Ne devons-nous pas inventer un nouveau comportement économique-social de la Communauté urbaine pour un dialogue réel avec le secteur économique ? La commission économique pourrait, pensons-nous, y réfléchir.

Bien entendu, les parlementaires ont leur responsabilité mais, à notre niveau, nous pouvons contribuer à un contrôle de l'utilisation des fonds publics que nous votons. Nous pouvons contribuer à créer un pôle d'intervention -avec les acteurs économiques, financiers et sociaux sur un pied d'égalité- pour la recherche de solutions concertées. Bien entendu, nous pourrions suggérer à ce propos aux animateurs de la "démocratie participative" et du "développement durable" une démarche audacieuse associant le développement économique et une part de "gestion participative" du type Pôto Alegre.

Est-ce trop demander à notre assemblée ? Pourtant, cela donnerait à notre "Charte de démocratie participative" et aux débats du Millénaire 3 une vraie efficacité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Chevailler. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

**N° 2004-1704 - finances et institutions** - Opérations globalisées - Acquisitions foncières - Programme 2004 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1704. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le vice-président BARRAL,** rapporteur : Le dossier concerne les opérations globalisées d'acquisitions foncières du programme 2004. Il s'agit de la modification de la ventilation interne entre les différentes opérations d'acquisitions. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

**N° 2004-1705 - finances et institutions** - Exercice 2004 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1705. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE,** rapporteur : Il s'agit du rapport dont j'ai parlé tout à l'heure. En remboursant 31 M€ de façon anticipée et en payant 2 M€ d'indemnités compensatrices, la Communauté urbaine peut économiser 170 000 € d'intérêts par le nouvel emprunt. Voilà l'objet de ce rapport qui est classique dans la gestion de la dette.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Union pour la Communauté. Intervention retirée. Je mets aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2004-1706 - finances et institutions** - Société Valorly - Traité de concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères (Uiom) de Lyon nord - Mise en place d'une cession de créances - Acceptation - Convention tripartite - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-1716** - Société Valorly - Traité de concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères (Uiom) de Lyon nord - Mise aux normes du traitement des fumées - Projet d'avenant n° 8 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1706. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

**M. le vice-président BERTRAND,** rapporteur : Il s'agit, dans le cadre de la concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord, de mettre en place par avenant, d'une part, les financements pour la mise aux normes du dépoussiérage des fumées de cette usine et, d'autre part, un système assez original de financement de cette mise aux normes, ce qui a permis de diminuer très sensiblement le coût de l'opération. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Mermoud nous a donné l'avis de la commission sur le rapport 2004-1716 dans la première partie de notre séance mais monsieur Tête voulait intervenir. Monsieur Tête vous avez la parole.

**M. le vice-président TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier de mise aux normes des fumées, nous sommes favorables sur le principe avec les mêmes réserves que nous avons faites sur le dossier équivalent concernant l'usine d'incinération Lyon sud.

Le montage juridique pose un certain nombre de difficultés.

La première porte sur la transparence : le 23 septembre 2003, nous avons délibéré sur l'ensemble des deux projets Lyon nord et Lyon sud avec apparition des montants, mais au moment de cette délibération, il était clairement dit qu'il n'y aurait pas d'incidence financière sur le budget de la Communauté urbaine. On s'aperçoit qu'il n'en n'est pas ainsi aujourd'hui.

L'autre difficulté est que la mise aux normes -comme le rappelle d'ailleurs votre rapport- est à la charge de Valorly. En revanche, on s'aperçoit que, dans la réalité, il y a une nouvelle redevance qui prend pratiquement l'intégralité, l'ensemble du projet et, pour le justifier, on invoque une théorie un peu complexe, dont je n'insisterai pas trop sur les termes, sur les dépenses imprévisibles. Or, sauf à dire que les normes sont stables dans la vie française et européenne pendant trente ans, on ne peut pas dire que la mise aux normes était une notion imprévisible sur la longueur de ce contrat et donc cette notion nous paraît abusive dans le cas d'espèce.

Autre difficulté, c'est que ce contrat a été fait initialement sur le principe d'une concession de service public. Or, nous savons que cette concession de service public n'était pas légalement possible et qu'il y a donc une illégalité d'origine de ce contrat puisque cela ne pouvait être qu'un marché public. Cette question a été clairement tranchée en droit administratif. Or, aujourd'hui, sur un contrat irrégulier, on se propose de mettre un avenant et pas n'importe quel avenant, il porte sur 23 à 25 M€, ce qui est une somme considérable qui change l'économie du projet et, à mon avis, nous dépassons le cadre de ce qui est légalement possible en matière d'avenant.

On en vient là à une autre difficulté : il est fait application de la loi Dailly mais cette loi, comme le rappelle l'article L 313-29 du

code, sur demande du bénéficiaire du bordereau, le débiteur peut s'engager à payer directement. Cet engagement est constaté par un écrit intitulé acte, acceptation, cession ou anéantissement d'une créance professionnelle. Dans ce cas, le débiteur ne peut opposer à l'établissement de crédit les exceptions fondées sur les rapports personnels avec le signataire du bordereau, à moins que l'établissement de crédit en acquérant ou en recevant la créance n'ait agi sciemment au détriment du débiteur.

En termes clairs, cela signifie que, lorsque l'on a signé dans ces conditions, parce qu'il y a plusieurs formes de loi Dailly, même si Valorly disparaissait, même si Valorly ne réalisait pas les travaux pour lesquels il s'est engagé, nous serions tenus à l'intégralité du paiement. On peut dire évidemment : "Comme la solvabilité de la Communauté urbaine est plus forte que la solvabilité de Valorly, cela fait tomber les taux d'intérêt, cela a un intérêt financier". C'est surtout, d'une part, faire prendre un grand risque pour la collectivité et, d'autre part, cela revient en fait à faire de l'emprunt en le cachant, c'est-à-dire que ce sont les nouvelles techniques de hors bilan que l'on voit dans un certain nombre de sociétés et qui ont l'inconvénient de retirer beaucoup de transparence à ce dossier.

Donc nous avons souligné quatre difficultés sur la fragilité juridique de ce dossier. Nous pouvions faire une remise aux normes en respectant la loi et c'est pour cela que nous ne pourrions pas agréer ce dossier et que nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bertrand.

**M. le vice-président BERTRAND** : Mes chers collègues, monsieur le président, simplement, je ne peux pas partager tout ce qui a été dit, même si certaines choses ont des fondements importants.

Le premier, c'est que je ne vois pas comment il a pu être imaginé un moment que nous demandions à un concessionnaire de dépenser 23 à 25 M€ plus les frais financiers correspondants sans que nous ayons à le prendre en charge d'une façon ou d'une autre. Il y avait forcément un bouleversement de l'économie du projet amené par ces textes européens et repris par notre propre législation et, d'ailleurs, je pense que l'on n'a pas à en rougir. Cette évolution des normes est certainement hypersouhaitable mais il faut bien que quelqu'un la paye.

En ce qui concerne le fait que la concession soit un marché qui a été signé par notre Communauté il y a une quinzaine d'années et soit discutable, c'est tout à fait exact mais je ne serais pas aussi affirmatif que monsieur Tête en disant que tous les juristes condamnent ce système. Il est, je crois, discutable et nous avons certainement à réfléchir, à l'améliorer et cela fait partie des choses que nous aurons à approfondir puisqu'à l'évidence, il faudra faire de nouveaux fours d'incinération et que peut-être ce site sera le receveur de ces nouveaux fours dans les années qui viennent.

En ce qui concerne le système de cession de créance, monsieur Tête a raison de dire qu'une fois que la cession de créance est signée par nous-mêmes, nous sommes engagés, c'est une garantie. Il faut tout de même savoir qu'à partir du moment où nous demandons à un concessionnaire de faire des travaux, nous sommes engagés de toute façon puisque par l'économie, le bouleversement du projet, nous sommes obligés de faire le nécessaire pour couvrir les dépenses correspondantes. Le système de cession de créance a au moins l'avantage de permettre - comme cela a d'ailleurs été noté - une diminution très sensible du coût de l'opération qui a été chiffré à 5 à 6 M€. C'est pourquoi, je pense, la commission a maintenu un avis favorable sur ce thème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Si cela nous permet de gagner 5 à 6 M€, c'est quelque chose qui se regarde de près. Je mets donc les dossiers aux voix :

- numéro 2004-1706 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

- numéro 2004-1716 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
- contre : groupe Les Verts,  
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : Mme MERMOUD.

---

**N° 2004-1707 - finances et institutions** - Sogely - Prolongation de la durée de la mission de gestion et d'exploitation du marché d'intérêt national de Lyon-Perrache - Avenant n° 5 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1707. Monsieur Duport, vous avez la parole.

**M. le vice-président DUPORT**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Le marché de gros de Lyon-Perrache, créé en 1961, fait l'objet d'une convention d'exploitation du site avec la société d'économie mixte Sogely. Compte tenu du projet de délocalisation de ce marché sur le site en cours d'aménagement à Mions-Corbas que l'on connaît bien, un avenant n° 3 en date du 14 mars 2003 prévoyait la prolongation annuelle de l'exploitation par reconduction expresse, et ceci jusqu'à la fermeture des marchés. Dans l'attente de la mise en œuvre définitive, prévue en 2005, de la nouvelle structure destinée à recevoir le marché de gros sur le site de Mions-Corbas, il vous est proposé ce soir de prolonger la durée de la convention d'exploitation de la Sogely d'un an, soit jusqu'au 14 mars 2005. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

---

**N° 2004-1708 - proximité, ressources humaines et environnement** - Saint Genis Laval - Lotissement Le Beaunant - Chemin de la Bégonnière - Assainissement de voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1708. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

**M. FILLOT**, rapporteur : Il s'agit de trouver une solution technique et financière pour accéder aux réseaux publics d'assainissement de ce lotissement. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Les demandes d'interventions sont retirées. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FILLOT.

**N° 2004-1714 - proximité, ressources humaines et environnement** - Contrat d'agglomération 2003-2006 avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour les aides à intervenir au titre des actions menées par la Communauté urbaine en matière de lutte contre les toxiques, d'assainissement, de préservation de ressources et d'alimentation en eau potable - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1714. Monsieur Perret, vous avez la parole.

**M. PERRET**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du contrat d'agglomération 2003-2006 avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour les aides à intervenir au titre des actions menées par la Communauté urbaine en matière de lutte contre les toxiques, d'assainissement, de préservation de ressources et d'alimentation en eau potable. Monsieur David m'a dit qu'il souhaitait compléter un peu cette présentation puisque cela concerne plus ou moins son secteur.

**M. le vice-président DAVID** : J'ai vu le directeur de l'eau, monsieur Caviglia, les choses sont arrangées dans le principe.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PERRET.

**N° 2004-1728 - proximité, ressources humaines et environnement** - Développement durable - Utilisation contrôlée des bois tropicaux et des bois issus de forêts anciennes - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1728. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme RABATEL**, rapporteur : Monsieur le président, je me félicite de ce rapport qui sera une des déclinaisons concrètes de l'agenda 21 du Grand Lyon. En effet, celui-ci s'engage à n'utiliser que du bois éco-certifié pour ses achats de bancs, fenêtres, bordures, etc. Avis très favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts a la parole.

**Mme BESNARD** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe des Verts avait demandé cette délibération et nous sommes heureux de la voter ce soir. En effet, la gestion de l'utilisation du bois par une collectivité comme le Grand Lyon fait partie intégrante de la construction d'un développement soutenable à travers l'analyse systématique des politiques publiques.

Nous adhérons donc totalement aux objectifs de la délibération et nous saluons le renoncement à l'utilisation des essences de bois menacées et à celles indispensables aux populations locales en raison de leur qualité alimentaire, pharmaceutique ou socioculturelle. Il est également indispensable qu'un contrôle soit exercé sur les méthodes de gestion des forêts primaires pour passer des traditionnelles et destructrices coupes à blanc à une gestion durable des forêts.

Mais je voudrais insister sur la dimension citoyenne de notre décision. Depuis plusieurs années, des associations, comme le WWF, ont mis en évidence les liens entre l'exploitation des forêts africaines et le financement des guerres, par exemple au Liberia ou en Sierra Leone. Souvenons-nous des images terribles de ces enfants combattants et de leur très difficile retour à une vie normale. Par cette délibération, nous contribuons aussi à l'assèchement des ressources financières des seigneurs de guerres sanguinaires qui sévissent aujourd'hui en Afrique.

D'autres associations ont montré le lien entre l'importance des bois tropicaux et la mafia Franco-africaine. Des entreprises ayant pignon sur rue en France détruisent sans vergogne la forêt tropicale tout en alimentant les caisses des mafias locales et de certains partis politiques français.

Nous nous félicitons donc de l'adoption de cette délibération mais nous voudrions y apporter deux tempéraments.

Tout d'abord, à chaque fois que c'est possible, c'est-à-dire en fait presque tout le temps, nous souhaitons privilégier des essences de bois locales. Compte tenu de la déprise agricole, les surfaces de forêts en France sont en augmentation. En choisissant des espèces locales, nous conforterons la filière bois qui est génératrice de nombreux emplois.

D'autre part, et comme toute certification, celle que nous adoptons peut être détournée ou contournée par des acteurs locaux peu scrupuleux. Il serait sans doute utile de connecter donc notre geste d'achat avec notre politique de coopération décentralisée tout à la fois pour vérifier la réalité de la gestion durable des forêts tropicales mais aussi pour contribuer à la mise en place d'une économie vertueuse dans les pays du sud.

La ville de Lyon avait déjà pris de l'avance en prenant une délibération identique en mai 2002. Une méthodologie a été mise en œuvre qui a permis d'intégrer les éco-labels dans les appels d'offres. Une évaluation de cette action est en cours et nous permettra très certainement d'être opérationnels plus vite.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme RABATEL.

**Rapport d'observations définitives  
de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes  
sur la société et association Asvel Basket  
(exercices 1998 à 2002)**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la société et de l'association Asvel Basket pour les exercices de 1998 à 2002. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique, conformément aux dispositions du code des juridictions financières.

Ce rapport fait l'objet d'un débat ; la conférence des présidents a retenu les interventions suivantes : groupe Aglo pour deux minutes.

**M. le vice-président PILLONEL :** Monsieur le président, ce rapport appelle à la vigilance classique au niveau du soutien financier aux clubs sportifs qui présentent de nombreuses failles et aussi de nombreuses approximations lorsque l'on parle d'achat de prestations, quelles soient publicitaires ou de solidarité. Mais aussi il appelle tout de même notre vigilance sous la forme de subventions déguisées qui peuvent être liées à des locations soit imparfaitement évaluées, soit gratuites comme c'est le cas actuellement et qui concernent la ville de Villeurbanne. En conséquence, il y a lieu d'être vigilants lorsque nous soutenons les équipes sportives, notamment professionnelles, afin de ne pas dériver dans l'illégalité, ce qui ne paraît pas être le cas actuellement.

Le rapport est très circonstancié et notamment sur les méthodes d'évaluation divergentes des diverses sociétés intervenant au niveau de l'Asvel mais ce sont des évaluations qui peuvent être considérées comme bonnes, quelles soient celles du commissaire aux comptes ou de la Chambre régionale des comptes.

Mais je crois que la leçon qu'il nous faut retenir, c'est la vigilance au niveau de ces soutiens financiers. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**M. le vice-président TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons le rapport d'observations définitives sur l'association Asvel fait par la chambre régionale des comptes, donc fait par des magistrats, et il faut reconnaître que ce rapport est bien fait et bien entendu il est riche d'instructions. Nous devons le prendre comme tel pour le contenu de la compétence de la Chambre régionale des comptes en la matière.

J'insisterai sur deux observations particulières parce qu'elles ont des incidences sur le fonctionnement global de nos rapports avec les clubs sportifs et je ferai ensuite une observation sur nos relations générales.

Ma première observation est celle concernant l'évaluation et la mise à disposition gratuite des bâtiments parce que cette question, qui est là contestée par la chambre régionale des comptes, en indiquant que -et je reprends ses termes- "si on peut faire de la gratuité avec les associations de 1901, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de clubs sportifs professionnels". Cette question s'est posée et se pose encore d'une certaine manière au niveau de l'Olympique Lyonnais. A l'époque, quand le groupe Les Verts avait soulevé cette question en 2001, on leur a fait une réponse traditionnelle : "Mais non, vous vous trompez, vous ne savez pas lire la loi ! Mais non, c'est encore des histoires !". Aujourd'hui, nous avons la confirmation solennelle que l'analyse des Verts était bonne et je crois qu'il faut en remercier la Chambre régionale des comptes.

La deuxième observation porte sur l'évaluation du fond de commerce de l'Asvel. L'intérêt dans l'opération qui nous est montrée, c'est que les partenaires privés puissent s'accaparer et faire le transfert entre la 1901 et le passage à la société professionnelle et mettre des actionnaires privés, il fallait globalement surévaluer la valeur du fond de commerce.

Ce qui est toujours curieux -et il y a toujours un peu d'ironie dans l'histoire-, c'est que le même problème se pose au niveau du transfert entre la 1901 de l'Olympique Lyonnais avec son passage en société commerciale et là, curieusement, c'était l'inverse, il fallait dévaloriser l'opération pour que les partenaires privés puissent y entrer plus facilement.

Alors, quand on compare tout simplement les deux méthodes d'évaluation du fond de commerce de l'un et de l'autre et que l'on s'aperçoit, à la louche, que le fond de commerce de l'Olympique Lyonnais a été évalué à une valeur plus de deux fois moindre que l'évaluation de l'Asvel et que l'on sait que l'Olympique Lyonnais, c'est un peu plus que l'ASVEL -ou tout au moins je ne crois pas que je serai démenti sur ce plan-là en termes de chiffre d'affaires-, on peut dire qu'il y a quelques curiosités de l'histoire.

Ma troisième remarque, c'est que Les Verts ont toujours eu un discours extrêmement critique sur le sport de très haut niveau, le sport professionnel, sur l'idée reçue "le sport c'est la santé". Le sport, ce n'est pas la santé quand c'est du sport de haut niveau ; il vient de sortir encore des études qui confirment l'analyse des écologistes sur le taux de mortalité anormalement élevé des sportifs de haut niveau. Je vous mets tous en garde, mes chers collègues, qu'à vouloir trop développer le sport de haut niveau, est-ce que nous ne sommes pas les collaborateurs actifs ou passifs d'un drame humain qui se noue chez des personnes obligées de se doper, toujours plus, pour arriver à ces résultats-là ? *Panem et circenses* : attention, nous ne sommes pas de ceux qui veulent renouer avec les jeux du cirque !

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Gauche alternative.

**M. BENARBIA :** Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport confirme l'opinion que le groupe GAEC a portée sur les conditions de financement des clubs de sport professionnels. Nous avons exprimé notre préoccupation lors du vote des délibérations relatives à cet objet, si vous vous en souvenez.

Nous avons pris acte, monsieur le président, de votre engagement de mettre un terme à une situation dont le caractère discutable est souligné par la Chambre régionale des comptes dans ce document.

Pour l'Asvel, on ne peut que s'interroger sur la pertinence de montages financiers exotiques, mobilisant une société de droit néerlandais à une certaine époque. Pourquoi ne pas solliciter un pavillon de complaisance pour pouvoir donner d'autres équipiers au capitaine de ce navire ? Sur le fond, c'est la question du rapport entre action publique, sport professionnel et pratique sociale qui doit être éclaircie. La CLEC a engagé une réflexion sur ce sujet mais n'a pas encore achevé son travail.

Monsieur le président, quelles sont les réflexions qu'a provoquées la lecture de ce rapport ? Quelles sont les dispositions que vous proposez d'adopter pour y donner suite et sur la question que je posais au sujet des rapports entre action publique, sport professionnel et pratique sociale ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Bret.

**M. le vice-président BRET :** Mes chers collègues, je voudrais faire à mon tour quelques commentaires et quelques observations sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

D'abord pour souligner, même si personne n'a utilisé ce terme-là, que s'il formule -comme c'est bien son objet- quelques observations, il n'a rien d'un réquisitoire. Pour ceux qui sont habitués quelquefois à avoir des rapports de la Chambre régionale des comptes, celui-ci ne suscite pas d'émotion particulière ; encore faut-il le noter !

Je voudrais dire aussi que les observations de la Chambre régionale des comptes sont, bien entendu, pertinentes et qu'elles trouvent aussi largement réponses et éclaircissements dans les deux documents joints puisque la loi implique aujourd'hui que non seulement le rapport vous soit distribué mais également les lettres de réponse, notamment la lettre de réponse de la ville de Villeurbanne et la lettre de réponse du club Asvel.

Celle de l'Asvel, je n'y reviendrai pas, même si le rapport pour les cinq points en consacre quatre plus particulièrement au club lui-même. Pour la ville de Villeurbanne et dans la mesure où les choses qui sont évoquées concernent plus particulièrement les rapports avec les collectivités locales et, en dehors du problème de la salle, j'en dirai un mot puisque Etienne Tête l'a évoqué et notre assemblée, dans cette enceinte, n'est pas concernée par le problème de la salle. Pour le reste, les relations financières, que ce soit celles du Conseil général, celles de la Communauté urbaine, celles de la ville de Lyon et celles de la ville de Villeurbanne, entrent dans les mêmes problématiques.

Concernant les concours financiers des collectivités locales, je voudrais tout de même dire -parce que cela doit éclairer aujourd'hui nos jugements- que l'environnement sportif et législatif a beaucoup évolué ces dernières années. Je crois qu'on ne peut pas en faire abstraction. A un moment de son rapport, la Chambre régionale des comptes indique que les concours des collectivités publiques ont dépassé les plafonds autorisés. Cela était vrai tout de suite après la mise en route de la loi Pasqua mais c'est justement aussi parce que l'on était confronté à ces problèmes-là qu'ensuite s'est mise en place -pas seulement pour cela mais aussi pour cela- la loi Buffet et que le nouveau cadre législatif en 1999 et en 2000 a autorisé à nouveau les aides des collectivités publiques. Aujourd'hui, puisque c'est la situation qui nous intéresse davantage, les plafonds des subventions publiques autorisés par la loi sont loin d'être atteints en ce qui concerne l'Asvel puisque nous atteignons la moitié -je ne dis pas qu'il faut les atteindre mais c'est un constat qu'il faut faire-, la moitié en ce qui concerne les missions d'intérêt général et la moitié également en ce qui concerne les prestations de service.

Sur les relations avec la Communauté urbaine, il me semble tout de même, pour ceux qui sont attentifs aux travaux de notre assemblée, qu'elles sont en passe d'être clarifiées et que, justement, une partie du travail de la commission spéciale et aujourd'hui de la CLEC a été de clarifier ces relations. Je crois que ce travail arrive aujourd'hui quasiment à son terme. En tout cas le 24 janvier, lors de la réunion de la CLEC que présidait notre collègue Jacky Darne, nous avons avancé. Il y aura prochainement une réunion entre les quatre collectivités concernées et cela devrait donner lieu -je pense prochainement, d'ici la mi-année- à une délibération qui nous permettra de rejoindre finalement les observations de la Chambre régionale des comptes et de les prendre en compte, étant entendu que ces observations, nous les avons nous-mêmes formulées d'une certaine manière.

Je rappelle également qu'aujourd'hui, les aides publiques, du fait de la loi Buffet, rentrent dans deux catégories : les missions d'intérêt général qui sont menées par le club et les prestations de services. Et je voudrais le dire en particulier pour l'Asvel -je m'abstiendrai de faire d'autres comparaisons avec d'autres clubs- qu'en ce qui concerne les missions d'intérêt général, ce club a fait des efforts conséquents ces dernières années, que ce

soit à travers la mise en place d'un centre de formation, la mise en place d'académies du sport. Il y a effectivement aujourd'hui de la part de ce club -même si au départ cela a pu paraître un petit peu artificiel de faire rentrer une partie des subventions dans les missions d'intérêt général- un réel effort pour faire en sorte que la partie de la subvention consacrée à cette mission d'intérêt général corresponde bien effectivement à un intérêt général.

Je voudrais dire aussi, puisque Etienne Tête l'a évoqué, qu'en ce qui concerne la ville de Villeurbanne, nous avons fait nous-mêmes, de notre côté, cet effort et, dès la saison 2001-2002, nous avons signé avec l'Asvel une convention qui a été renouvelée en 2002-2003 et qui le sera les années suivantes avec chaque fois des améliorations et qu'il y a bien, en face de ce que l'on appelait la subvention, que l'on peut appeler de l'aide financière aujourd'hui, les missions qui sont précisées chaque année un peu plus strictement. Dans le domaine des prestations de service, des progrès aussi ont été faits. Pour analyser un rapport comme celui-là, il est bon de voir d'où on vient et vers où on va, cela en donne une appréciation plus objective.

Reste effectivement le problème de la salle qui est valable pour Villeurbanne, pour l'Asvel et qui s'est posé également pour l'Olympique Lyonnais, cette fois-ci pour le stade de Gerland. Je veux rappeler tout de même qu'historiquement, si les clubs ont bénéficié d'équipements gratuits, lorsque cela s'est fait, je m'en souviens à Villeurbanne, à la fin des années 70 ou au début des années 80, cela a tout de même été considéré par les clubs comme un formidable ballon d'oxygène. Donc, n'oublions pas tout de même que la mise à disposition gratuite des salles pour les associations sportives, au moment où elle s'est faite, était considérée comme quelque chose de positif. Qu'ensuite, aujourd'hui, pour les clubs qui ont évolué complètement vers le professionnalisme, nous soyons amenés à le reconsidérer, c'est bien normal mais, là encore, pensons aussi à regarder un peu ce qui s'est passé avant et pourquoi cela s'est passé ainsi.

Alors, cette réflexion que souligne aujourd'hui la Chambre régionale des comptes ne nous a pas non plus été étrangère. C'est vrai que nous avons hésité -je m'excuse de parler pour la ville de Villeurbanne mais la question concerne ici la ville de Villeurbanne- entre une délégation de service public et une convention ou un contrat et, aujourd'hui, nous avons opté plutôt vers un contrat, c'est-à-dire une prestation en échange de la mise à disposition de la salle. C'est ce vers quoi nous allons aller, dans le courant de cette année, dans le cadre d'une délibération qui sera soumise au conseil municipal dans les prochaines semaines.

Ces observations de la Chambre régionale des comptes sont donc utiles. Elles appellent, comme l'a dit notre collègue, monsieur Pillonel, à une vigilance ou en tout cas à une attention renouvelée, c'est bien normal. Mais il faut souligner aussi que les collectivités locales et en tout cas la Communauté urbaine et la ville de Villeurbanne ont assez largement anticipé ces observations et ont cherché à rentrer aujourd'hui dans un cadre contractuel qui corresponde aux dispositifs législatifs existants.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Bret.

Mes chers collègues, je veux simplement vous indiquer que nous avons été ce soir victimes d'un séisme, non pas politique mais réel, que nous avons vécu un tremblement de terre de niveau 5 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre était à Besançon et qui a été ressenti assez largement dans l'agglomération sans qu'il y ait eu de dégât sensible. Nous nous quittons sur cette nouvelle, nous n'avons pas senti le tremblement de terre dans la communauté urbaine de Lyon.

*(La séance est levée à 20 heures 35).*